



Séance du Conseil Municipal  
En date du 28 février 2017

# COMPTE-RENDU

---

**L'an deux mil dix-sept, le vingt-huit Février, le Conseil Municipal de la Commune d'Aixe-sur-Vienne, dûment convoqué, s'est réuni au Centre Culturel Jacques Prévert, sous la présidence de M. René ARNAUD**

**Présents :** M. René ARNAUD, M. Claude MONTIBUS, Mme Martine CELAS, M. Jean du BOUCHERON, Mme Marie-Noëlle DUMOND, M. Patrice POT, M. Alain BAYLET, M. Christian CELERIER, M. Yves JASMAIN, M. Xavier ABBADIE, Mme Florence LE BEC, M. José Pédro RIBEIRO MARQUES, M. Serge MEYER, Mme Catherine FEVRIER, Mme Christiane GADAUD, Mme Annie LABRACHERIE, Mme Christine ROULIERE, Mme Gisèle MOREAU, M. Jean-Marie FARGES, Mme Marie-Agnès TREILLARD, M. Yohan NGUYEN, Mme Muriel DESCHAMPS, Mme Amanda RENAUD, M. Philippe ROUDIER

**Pouvoirs :** Mme Aurélie CLAVEAU à M. Claude MONTIBUS, Mme Monique LE GOFF à M. René ARNAUD, M. Guy MARISSAL à M. Patrice POT, Mme Marie-Claire SELLAS à M. Alain BAYLET, M. Pierre LE COZ à M. Jean-Marie FARGES

**Secrétaire de séance :** Mme Annie LABRACHERIE

M. René ARNAUD demande si des remarques ou des compléments sont à formuler sur le compte-rendu de la précédente séance. Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est approuvé.

M. René ARNAUD précise que ce Conseil Municipal est consacré principalement au Débat d'Orientations Budgétaires.

M. René ARNAUD donne ensuite lecture de la liste de marchés signés par le Maire depuis le précédent Conseil Municipal.

**LISTE DES MARCHES EN PROCEDURE ADAPTEE SUPERIEURS OU EGAUX A 4 000 EUROS HT  
Signés par le Maire depuis le Conseil Municipal en date du 08 décembre 2016  
Délégation de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales  
(Délibération n°2014/23)**

Type	Date	Objet	Montant HT	Titulaire
Fournitures	08/12/2016	Fourniture pare ballons pour le stade	4 111,99	HUCK - 81 470
Fournitures	08/12/2016	Matériaux création clôture Halle SNCF	9 633,49	BIGMAT - 87 000
Fournitures	08/12/2016	Matériaux travaux réfection rue J. D'Albret - La Caraque	5 424,56	DEMUSSI - 87 220
Fournitures	12/12/2016	Gazole	4 699,06	ECOFIOUL - 87 920
Fournitures	29/12/2016	Lot n°01 - Produits surgelés compris produits surgelés biologiques	135 000,00 (sur 3 ans)	PASSION FROID - 33 370
Fournitures	29/12/2016	Lot n°02 - Viande de porc fraîche label rouge	24 000,00 (sur 3 ans)	SOCOPA VIANDES - 27 110
Fournitures	29/12/2016	Lot n°03 - Volailles fraîches compris label rouge et dérivés	90 000,00 (sur 3 ans)	FRAIS SERVICE - 87 270
Fournitures	29/12/2016	Lot n°04 - Viandes de boucherie fraîches (bœuf, veau, agneau)	90 000,00 (sur 3 ans)	C.V. FRANCIS PLAINEMAISON - 87 003
Fournitures	29/12/2016	Lot n°05 - Viande de porc fraîche, charcuterie et produits traiteur	60 000,00 (sur 3 ans)	COULAUD-PENAUD - 87 015
Fournitures	29/12/2016	Lot n°06 - Poissons frais et dérivés	75 000,00 (sur 3 ans)	POMONA TERRE AZUR - 33 080
Fournitures	29/12/2016	Lot n°07 - Fruits et légumes frais	75 000,00 (sur 3 ans)	DARCY ESTIVIN LIMOGES - 87 280

Fournitures	29/12/2016	Lot n°08 - Produits laitiers et ovo-produits	90 000,00 (sur 3 ans)	PASSION FROID - 33 370
Fournitures	29/12/2016	Lot n°09 - Epicerie et produits déshydratés	90 000,00 (sur 3 ans)	PRO A PRO DISTRIBUTION - 82 032
Fournitures	29/12/2016	Lot n°10 - Produits diététiques	9 000,00 (sur 3 ans)	NECTARYS - 49 610
Fournitures	29/12/2016	Lot n°11 - Produits issus de l'agriculture biologique	100 000,00 (sur 3 ans)	MANGER BIO LIMOUSIN - 87 000
Fournitures	29/12/2016	Lot n°12 - Pain et viennoiseries frais	60 000,00 (sur 3 ans)	LOT MULTI-ATTRIBUTAIRES : LE FOURNIL DE LUCIE - 87 700 MAGADOUX - 87 700
Fournitures	02/01/2017	Aire de jeux parc Prévert - Bétons colorés	28 273,63	CPA SERRE - 24 755
Fournitures	09/01/2017	Aménagement d'une placette à l'angle des rues J. d'Albret et de la Caraque (Bourg neuf) - matériaux pour murs et murets bancs	40 517,04	DEMUSSI - 87 220
Fournitures	31/01/2017	Renouvellement du parc de copieurs de la Commune (compris location, maintenance et formation sur 4 ans)	47 536,00 (sur 4 ans)	BUREAU SYSTEMES 87 - 87 000
Fournitures	13/02/2017	Matériaux travaux de voirie	4 552,86	CARRIERES CHAMPAGNAC - 87 600
Services	08/12/2016	Balayage mécanique des voies pour la période 2017 / 2019	44 165,16 (sur 3 ans)	COVED - 37 600
Services	10/01/2017	Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des rues Lavoisier et Loucheur	19 250,00	INFRALIM - 23 001
Services	12/02/2017	Messagerie Bluemind	3 718,00	IBS NETWORK - 47 310
Travaux	22/12/2016	Aire de jeux parc Prévert - Sol amortissant	8 513,00	SOLS FROMENT - 19 200
Travaux	06/01/2017	Aménagement d'une placette à l'angle des rues J. d'Albret et de la Caraque (Bourg neuf) - Déplacement poteau ERDF	4 139,97	ENEDIS - 87 000

*EN COURS*

<b>Fournitures</b>	<b>Réfection de la couverture des terrains de tennis couverts</b>
	<b>Lot n°01 "Couverture - Bardage"</b>
	<b>Lot n°02 "Charpente - Serrurerie"</b>
	<b>Lot n°03 "Peinture"</b>
<b>Services</b>	<b>Assistance à maîtrise d'ouvrage pour renouvellement des contrats d'assurance de la Commune</b>
<b>Services</b>	<b>Maîtrise d'œuvre relative à la construction d'un boulodrome</b>
<b>Services</b>	<b>Maîtrise d'œuvre relative à la transformation de la Cyber-base en Tiers Lieu</b>
<b>Services</b>	<b>Maîtrise d'œuvre relative à la chaufferie biomasse au Centre technique municipal</b>

M. René ARNAUD s'agissant de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement des contrats d'assurance de la Commune, précise que les contrats d'assurance de la collectivité arrivent à échéance.

### ☛ **Débat d'Orientations Budgétaires**

Monsieur Jean du BOUCHERON rappelle que la tenue du débat d'orientation budgétaire est obligatoire dans les Communes de plus de 3 500 habitants (articles L 2312-1, L 3312-1, L 4311-1 et L 5211-26 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le Débat d'Orientations Budgétaires doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif. Il contient une analyse de la situation financière de la Collectivité portant sur l'évolution des principaux postes budgétaires, les marges de manœuvre (épargne, fiscalité, endettement), le mode de financement des dépenses d'investissement, la présentation consolidée des résultats afférents au dernier exercice connu. En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'examiner les orientations financières avec des analyses rétrospectives et prospectives des finances et de prendre acte de la tenue du débat budgétaire pour l'année 2017.

Monsieur Jean du BOUCHERON « ... *Juste pour mettre les choses en perspective, je vous rappelle que c'est lors du Conseil Municipal du 31 Mars que nous voterons le budget ...* »

Monsieur Jean du BOUCHERON précise qu'afin de faciliter le suivi de ce Débat d'Orientations Budgétaires, des éléments vont être projetés et complètent le document de référence fourni avec la note de synthèse. Celui-ci reprend les éléments communiqués en Commission des Finances qui portent sur la situation financière de la commune et le bilan d'investissement.

M. Jean du BOUCHERON « ... *Vous avez donc ici à l'écran le sommaire : ...*

- ✓ *Le cadre juridique*
- ✓ *Le contexte économique*
- ✓ *La loi de finances 2017 qui fournit un certain nombre d'entrées légales pour notre réflexion budgétaire*

*... Et puis ensuite des informations qui sont plus propres à notre collectivité :*

- ✓ *Analyse de la situation financière de la Collectivité*
- ✓ *Prospectives financières*

### **LE CADRE JURIDIQUE**

*... Le Débat d'Orientation Budgétaire doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de la Collectivité mais aussi sur ses engagements pluriannuels.*

*La loi du 6 février 1992, dans ses articles 11 et 12, a étendu aux communes de 3 500 habitants et plus, ainsi qu'aux régions, l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget qui était déjà prévu pour les départements.*

*Le débat a pour objet de préparer l'examen du budget en donnant aux membres de l'organe délibérant, les informations qui leur permettront d'exercer, de façon effective, leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.*

***L'Assemblée Délibérante procédera ce mardi 28 février 2017 à l'organisation du DOB et l'adoption du budget 2017 est fixée au vendredi 31 mars 2017, conformément aux dispositions de l'article L.1612-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.***

### **LE CONTEXTE ECONOMIQUE**

*... Le contexte économique reste marqué par une raréfaction des ressources (baisse des dotations de l'Etat depuis 2014 qui se poursuit en 2017, montée en puissance du prélèvement au titre du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales institué en 2012...)*

*La loi de finances 2017 se révèle comparativement favorable au bloc communal : allègement ciblé de la ponction additionnelle sur la DGF, siphonage des dotations des deux autres blocs, reconduction du fonds d'investissement.*

*La recomposition territoriale aura des incidences inévitables sur l'avenir et nous évoluons dans une période charnière... fin de mandat, fin de process de résorption du déficit des finances publiques, nouveau gouvernement, nouvelles orientations en matière de finances publiques ... Dans ce contexte il paraît bien difficile d'avoir une visibilité sur l'avenir !*

**LA LOI DE FINANCES 2017 ...** Qui constitue notre principale donnée d'entrée, la plus objective qui soit puisqu'elle relève de la loi ...

**... Baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement**

*La contribution du bloc communal est à la baisse. La réduction des dotations a été divisée par deux par rapport à 2015 et 2016. Mais la DGF totale est passée de 41,51 à 30,86 Md€ entre 2013 et 2017. ... Vous avez compris qu'il s'agit de chiffres nationaux ...*

**Allègement de la contribution au redressement des finances publiques pour le bloc communal** (division par deux de l'effort ce qui aboutit à faire des départements les premiers contributeurs)

**Application de la Réforme de la DSU (dotation de solidarité urbaine)**

*Le revenu par habitant devient la clé de répartition.*

**Adaptation de la DSR (dotation de solidarité rurale)**

*Léger ajustement de la base de calcul. La DSR progressera de 180 Millions € en 2017.*

**Reconduction du Fonds de soutien à l'investissement du bloc local (FSIL), destiné à alléger l'effet de la baisse de la DGF sur l'investissement.**

*Crédits supplémentaires. Plus de 3 000 projets ont été cofinancés par ce fonds de soutien en 2016. Deux enveloppes :*

*1<sup>ère</sup> enveloppe : 600 M€ destinés à l'aménagement du territoire*

*2<sup>ème</sup> enveloppe : 216 M€ pour financer les contrats de ruralité*

**Hausse du FPIC (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales)**

*Le FPIC aurait dû monter à 2% des recettes fiscales mais le gouvernement a décidé du report de cette mesure pour 2018. Néanmoins la refonte de la carte intercommunale va nécessairement avoir un impact sur le montant du FPIC ... puisque des collectivités contributrices vont devenir bénéficiaires et inversement ... donc il va y avoir un grand jeu de chaises musicales et de redistribution et là nous n'avons pas une vision très claire de ce qui va se passer ... »*

*M. René ARNAUD « ... Sinon, que l'on sera toujours contributeur sur le Val de Vienne ... »*

*M. Jean du BOUCHERON « ... Voilà ... »*

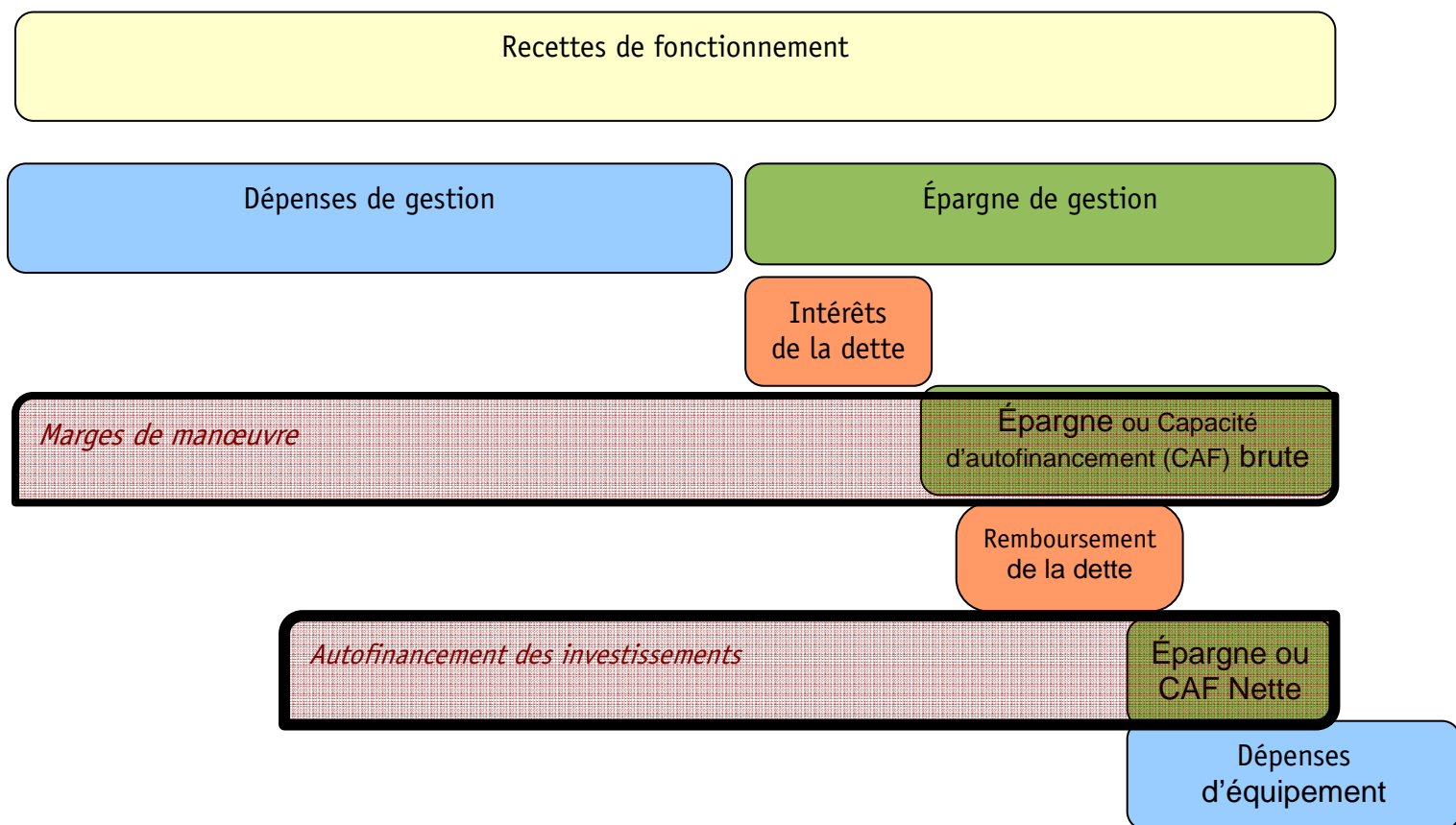
**« ... Le taux de réfaction des compensations fiscales faisant traditionnellement office de « Variables d'ajustement » avoisinera 68% cette année pour les compensations économiques et taxes foncières. Pas de modification pour les compensations d'exonération relatives aux taxes d'habitation.**

**La révision des valeurs locatives des locaux professionnels** entre en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2017

**Fiscalité : Revalorisation des bases fiscales à hauteur de +0.4 %**

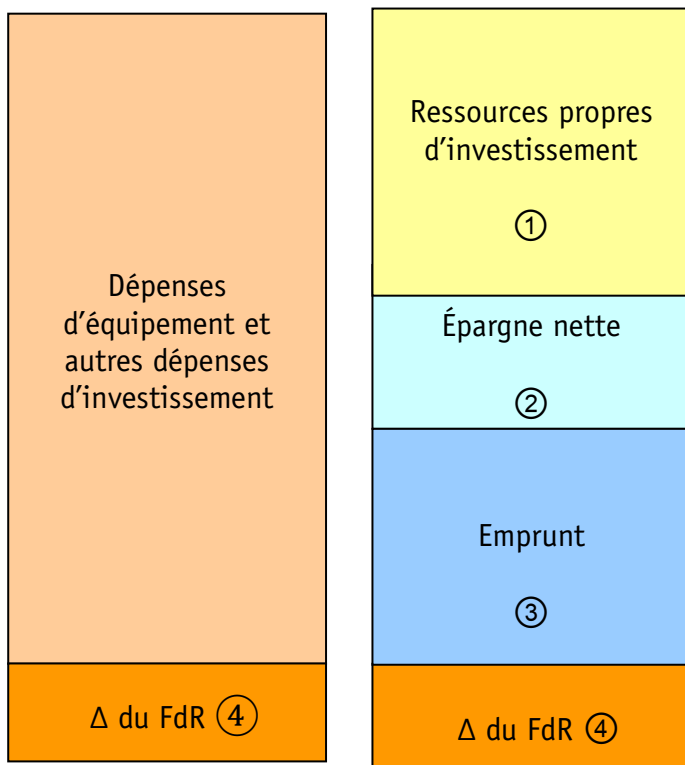
*(Pour rappel la revalorisation s'établissait autour de + 0.9 % en 2015 et + 1 % en 2016). La revalorisation des bases fiscales à partir de 2018 devrait être basée sur l'indice d'évolution du coût de la vie (valeur positive).*

*... Quelques éléments de méthodologie :*



- L'épargne de gestion correspond à l'autofinancement dégagé sur le fonctionnement structurel de la collectivité.
- Après prise en compte des intérêts de la dette, liés au financement des investissements, reste l'épargne dite brute, soit le solde entre les recettes et les dépenses de la section de fonctionnement.
- L'épargne brute ou CAF brute est affectée prioritairement au remboursement de la dette.
- Il reste ensuite ce que l'on appelle l'épargne nette ou CAF nette : c'est le surplus des recettes de fonctionnement qui participe au financement des dépenses d'équipements.

... Vous avez ici un schéma qui explique quelle est la composition de l'épargne de la commune avec le volet dépenses et vous avez les éléments que l'on peut considérer comme constitutifs de nos ressources et qui diminuent au fur et à mesure que l'on enlève un certain nombre d'éléments ... Lorsque nous enlevons les intérêts de la dette à l'épargne de gestion, cela donne l'épargne d'autofinancement brute et si à cela nous enlevons le remboursement de la dette c'est-à-dire le capital, cela donne l'épargne ou la capacité d'autofinancement nette ... C'est le grand principe qu'il faut retenir dans son fonctionnement le plus simple ... Quelles sont les recettes qui sont à notre disposition en face des dépenses pour financer nos investissements ? ... »



① Ressources propres d'investissement : FCTVA, Taxe d'aménagement, subventions d'équipement, etc.

② Épargne nette : solde des dépenses et recettes de fonctionnement duquel ont été déduits les remboursements d'emprunts.

③ Emprunt : source de financement externe.

④ Variation du fonds de roulement : ajustement par la mobilisation du fonds de roulement (variation négative) ou par l'alimentation du fonds de roulement (variation positive) car non ajustement des deux autres paramètres, l'épargne nette ou l'emprunt.

Dépenses  
d'investissement

Recettes  
d'investissement

... Vous voyez qu'il y a plusieurs blocs, une variable qui dépend de la situation en fin d'année qui est la variation en fonds de roulement, c'est tout en bas, sinon, les trois grands blocs qui sont des ressources propres d'investissement d'ordre fiscal ou de subvention, l'épargne nette que nous avons expliquée dans la page d'avant et l'emprunt ... Ce sont les trois grands leviers à la disposition d'une collectivité pour financer ses investissements ... Regardons maintenant la situation de l'année 2016 puisque c'est la première étape de ce processus budgétaire ... Nous avons maintenant les comptes de l'année 2016 et nous pouvons examiner quelle est la situation de la collectivité à ce jour ... Pour l'année 2016, quelques commentaires d'ensemble : ...

- ✓ Une année qui allie réflexion et action, c'est-à-dire qu'il y a à la fois dans l'avenir le choix des projets et également la mise en œuvre d'un certain nombre de chantiers
- ✓ Une adaptation des opérations aux priorités ... Il y a eu un certain nombre d'éléments qui se sont présentés et qui ont dû être positionnés en tête de liste c'est-à-dire mis en priorité numéro 1 parce qu'il fallait tout simplement assurer le fonctionnement d'un certain nombre d'équipements clés de la commune ...
- ✓ Et également l'année 2016 constitue une fondation solide du plan pluriannuel ... Le projet qui est lié à ce plan pluriannuel est important, il était tout à fait capital d'aborder ce projet sur des bonnes bases financières pour pouvoir le financer d'une manière sereine ...

... Concernant les **RECETTES DE FONCTIONNEMENT** :

▪ Contributions directes	2 967 810.00 €
▪ Autres recettes fiscales	101 315.95 €
▪ Attribution de compensation	1 493 114.82 €
▪ Compensations fiscales	120 676.00 €
▪ Dotation Globale de Fonctionnement	833 434.00 €
▪ Subventions / Participations	163 352.55 €
▪ Autres produits (loyers, remboursements personnel Produits exceptionnels...)	435 879.86 €

▪ *Produits des services* 665 273.85 €

**... DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2016**

▪ *Charges à caractère général* 1 247 093.33 €  
 ▪ *Charges de personnel* 3 082 433.81 €  
 ▪ *Atténuations de produit – FPIC* 64 623.00 €  
 ▪ *Autres charges de gestion courante* 570 741.46 €  
 ▪ *Charges financières* 131 290.16 €  
 ▪ *Charges exceptionnelles* 0 €

**... RECETTES / DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2016**

**I- Recettes :**

▪ *FCTVA* 222 527.96 €  
 ▪ *TA* 77 996.44 €  
 ▪ *Subvention (hors excédent de fonctionnement capitalisé)* 199 816.70 €  
 ▪ *Emprunt* 0.00 €

**II- Dépenses :**

▪ *Travaux (y compris les dépenses en régie + RAR)* 2 395 723.08 €  
 ▪ *Remboursement capital emprunts* 480 883.13 €

*L'investissement 2016 porté par la Commune d'Aixe-sur-Vienne s'élève à :*

**2 395 723.08 € dont 855 477.55 € de dépenses engagées et non soldées (RAR).**

*Ces dépenses ont été financées grâce à un autofinancement et à l'attribution de subventions. **Aucun nouvel emprunt n'a été contracté.***

*... Vous avez donc ici les résultats et un comparatif par rapport aux exercices 2014 et 2015 ...*

	CA 2014	CA 2015	CA 2016
Recettes de fonctionnement	6 808.1	6 940.9	6 780.85
Dépenses de gestion	5 135.5	5 099.7	4 964.89
Epargne gestion	1 672.6	1 841.2	1 815.96
Intérêt de la dette	178.9	191.6	131.29
Epargne brute	1 493.7	1 649.6	1 684.69
Remboursement en capital	544.8	518.2	480.88
Epargne nette	949	1 131.4	1 203.81

Dépenses d'Investissement (y compris Dépenses en régie)	1 791.6	2 001.8	1 540.24
Recettes d'Investissement	607.7	470.1	500.34
Besoin de Financement	1 183.9	1 531.7	1 039.90



Emprunt	300	0	0
Endettement	4 964.7	4 446.4	3 962.61
Endettement/Epargne brute	3.2	2.7	2.35

... Je propose de lire uniquement l'année 2016 ... Concernant l'épargne, je vous rappelle qu'en soustrayant les intérêts de la dette de 131 290 euros à l'épargne de gestion (1 815 960 euros), on obtient l'épargne brute (1 684 690 euros) à laquelle on enlève le remboursement en capital, cela donne l'épargne nette 1 203 810 euros ... Puisqu'il n'y a pas eu d'emprunt contracté le remboursement de capital correspond à une diminution d'endettement de 480 880 euros pour la collectivité ... L'endettement diminue et se retrouve à 3 962 610 euros soit un ratio d'endettement/épargne brute de 2.35 années ... Il faut savoir que l'objectif est d'être dans un ratio inférieur à 10 années donc nous sommes dans une situation extrêmement favorable de ce point de vue là ... Voilà pour le budget général ...

### **... BUDGET ASSAINISSEMENT 2016**

#### **I-Fonctionnement**

> Recettes : 405 910.75 €  
 > Dépenses : 230 384.54 €

#### **II-Investissement**

> Recettes :  
     Subventions (hors excédent fonctionnement capitalisé) 72 500.00 €  
     Emprunt 160 000.00 €  
 > Dépenses :  
     Travaux 380 763.96 €  
     Remboursement capital emprunt 109 759.63 €

### **BUDGET RESTAURANT SCOLAIRE 2016**

#### **I-Fonctionnement**

> Recettes : 469 196.49 €  
 > Dépenses : 467 907.53 €

#### **II-Investissement**

> Recettes : /  
     Excédent de fonctionnement capitalisé  
 ➤ Dépenses :  
     Acquisition de matériels 3 489.20 €

### **BUDGET C.C.A.S. 2016**

#### **I-Action sociale**

> Dépenses : 51 212.32 €  
 > Recettes : 48 665.72 €

#### **II-Portage des repas**

> Dépenses : 142 405.02 €  
 > Recettes : 144 417.84 €

### **BUDGET CIMETIÈRE 2016**

#### **I-Fonctionnement**

> Dépenses : 7 537.53 €  
 > Recettes : 9 020.93 €

#### **II- Investissement**

878.25 €

### **BUDGET Opérations Industrielles 2016**

#### **I-Fonctionnement**

> Dépenses : 0 €  
 > Recettes : 0 €

#### **II-Investissement**

> Dépenses : 0 €

> Recettes :

0 €

### **Ce budget sera à clôturer sur l'exercice 2017**

... Nous passons maintenant à un certain nombre de compteurs, de mesures légales et réglementaires pour voir notre situation financière au fil des années et comparativement des communes de la même strate dans notre département ... »

M. Philippe ROUDIER « ... C'est quelle page ? ... »

M. Jean du BOUCHERON « ... Ce n'est pas dans l'annexe, c'est juste dans la présentation ... Pour vous expliquer Monsieur ROUDIER, le document transmis avec la note de synthèse et présenté en Commission des Finances donne des éléments extrêmement détaillés, le diaporama lui, donne des éléments plus synthétiques et présente également des ratios réglementaires mais il n'y a pas de problèmes pour que vous en ayez une copie ... »

M. René ARNAUD « ... Nous transmettrons le diaporama aux élus sans problème ... Ces derniers éléments n'ont pas été diffusés en Commission des Finances puisqu'il s'agit d'une synthèse ... »

M. Jean du BOUCHERON « ... Nous n'avions pas encore les calculs sur les ratios pour 2016 ... Vous avez ici les ratios avec en entête une information capitale : l'évolution de la population ... »

### **Ratios de Fonctionnement**

**POPULATION au 01 janvier 2016 : 5 791 habitants**

**POPULATION au 01 janvier 2017 : 5 880 habitants**

	2012	2013	2014	2015	2016	Moyenne Cme Hte-Vienne Strates ident. ( 2016 )
Dépenses réelles de fonc. Sur pop.	895	932	967	928	880	862
Recettes réelles de fonc. Sur pop.	1 227	1 225	1 236	1 216	1 171	1 021
Recettes fiscales sur recettes réelles de fonc.	63 %	63 %	65 %	64 %	67 %	69 %
Epargne brute sur recettes réelles de fonc.	26.8 %	23.9%	22.5 %	23.7 %	24.8 %	16 %

Concernant le ratio « dépenses réelles de fonctionnement sur population », vous voyez son évolution qui diminue d'année en année et qui nous situe en revanche encore au-dessus des communes de strates comparables sur le département ...

Concernant le ratio « recettes réelles de fonctionnement sur population », c'est le miroir de la ligne du dessus, nous avons des recettes un peu supérieures à d'autres communes de même strate et en revanche, nous voyons que ces recettes diminuent au fil des ans ... Un certain nombre de facteurs expliquent cela ... Le nombre d'habitants augmente donc cela y contribue un petit peu mais tous ne sont pas des contribuables importants puisque le nombre d'habitants fait diminuer le résultat de la division ... Et puis l'autre élément, c'est que les dotations de fonctionnement ont diminué également ...

Concernant le ratio « recettes fiscales sur recettes réelles de fonctionnement », qui permet d'appréhender le poids des recettes fiscales sur les recettes de fonctionnement ... Elles pèsent 67% ce qui pèse un peu plus lourd que les années précédentes et un petit peu moins que les communes de strate comparable sur le département ...

Concernant le ratio « épargne brute sur recettes réelles de fonctionnement », économie pour financer notamment nos investissements ... Cela pèse 24,8%, nous voyons que c'est un ratio qui s'est amélioré sur les

trois dernières années et cela nous situe au-dessus de la moyenne de 16% des communes de strates comparables pour le département ...

### **Taux d'imposition**

... Nous noterons une stabilité du taux relatif à la taxe d'habitation ... Les taxes foncières (bâti) et (non bâti) sont également stables ... Les taux moyens par commune de la Haute-Vienne de strates équivalentes sont mentionnés également ... »

M. René ARNAUD « ... Les communes par rapport auxquelles nous établissons les comparatifs sont mentionnées dans cette diapositive : Couzeix / St Yrieix la Perche / Feytiat / Le Palais sur Vienne et Panazol ... Il s'agit de communes à peu près équivalente en terme de population, et en équipements offerts à la population ... Tout cela est subjectif puisque nous pouvons toujours rajouter des communes autres ... C'est un élément qui est stable depuis des années sur les documents qui sont présentés, cela permet donc d'avoir une idée d'évolution ... »

<b>Impôt</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>Taux Moyen * Cme Hte-Vienne Strates ident. (2016)</b>
Taxe d'habitation	12.18	12.18	12.18	12.18	12.18	13.26 %
Taxe foncière (bâti)	22.77	22.77	22.77	22.77	22.77	22.50 %
Taxe foncière (non bâti)	95.96	95.96	95.96	95.96	95.96	98.67 %

### **Evolution des dépenses d'Équipement exprimées en K€**

	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
Dépenses d'équipement	3 677.00	1 834.67	1 412.12	1 601.82	1 165.76
Travaux en Régie	355.40	402.27	375.06	399.97	374.48
TOTAL dépenses	4 032.50	2 236.94	1 787.18	2 001.79	1 540.24

### **Dépenses d'Équipement 2016 exprimées en K€ Communes Haute-Vienne de même strate**

<b>Aixe-sur-Vienne</b>	<b>Couzeix</b>	<b>St Yrieix</b>	<b>Feytiat</b>	<b>Le Palais</b>	<b>Panazol</b>
1 540.24	1 955.38	1 493.28	1 182.65	1 360.80	1 725 .60

M. Jean du BOUCHERON « ... A suivre, un autre des éléments constitutifs de notre situation financière à la fin 2016, c'est la situation de l'endettement au 01/01/2017 ... »

#### BUDGET PRINCIPAL

Au 01/01/2017 l'encours de la dette, constituée de 16 prêts, s'élève à 3 962 609.80 €. 12 prêts à taux fixe dont le taux moyen est de 3.63 %

4 prêts à taux variable (Euribor 3 mois, Euribor 12 mois, TAM 12 mois et livret A + 0.95)

... Ce sont toujours les mêmes que ceux qui existaient les années précédentes puisque nous n'avons pas contracté de nouveaux emprunts ... Taux variables mais sans caractère dangereux ou toxiques pour employer un mot à la mode ... Le taux de 3,63% est supérieur à ce que l'on peut escompter comme taux à court terme pour ce que l'on peut contracter ... Ce qui veut dire que nous devrions continuer à améliorer la situation de nos frais financiers puisqu'au fil de l'extinction de ces emprunts, le taux moyen devrait diminuer ...

Le montant de l'annuité pour l'année 2017 s'élève à : 609 813.70 € (dont 474 830.10 € de capital et 134 983.60 € d'intérêts)

... Voilà ce que nous aurons à déboursier dans l'année qui vient pour financer notre dette ...

A noter qu'à court terme, la commune va bénéficier de l'extinction d'un prêt :

En 2017 : 1 prêt pour une annuité : 4 934.04 €

#### **SITUATION DE L'ENDETTEMENT AU 01 JANVIER 2017**

##### BUDGET ASSAINISSEMENT

... Sur des prêts qui sont en général sur des durées plus longues

A ce jour l'encours de la dette, constituée de 11 prêts, s'élève à : 1 736 490.58 €

11 prêts à taux fixe dont le taux moyen est de 4.36 %

Le montant de l'annuité pour l'année 2017 s'élève à : 191 299.40 € (dont 118 234.14 € de capital et 73 065.26 € d'intérêts)

#### **CONCLUSIONS**

- **L'Épargne brute dégagée sur cet exercice s'élève à 1 684 675.27 €. Une fois le remboursement en capital de la dette effectué nous obtenons une Épargne nette d'un montant de : 1 203 792.14 €**
- **L'épargne brute affiche une augmentation de + 2.12 % en 2016.**
- **Le taux d'épargne brute atteint 24.8% ce qui est supérieur à l'objectif de 15% (rapport entre la capacité d'autofinancement brute et les recettes réelles de fonctionnement).**
- **Le fonds de roulement (FDR) converti en jours de dépenses (charges de fonctionnement, remboursement du capital de la dette et dépenses d'investissement) atteint 89 jours, supérieur à l'objectif de 30 jours.**
- **Le ratio de désendettement qui mesure le nombre d'années nécessaires pour rembourser le stock de dette en y consacrant la totalité de l'épargne brute dégagée en section de fonctionnement, s'établit en 2016 à 2.35 ans (bien en deçà du ratio des 10 ans).**

... Pour faire sortir certains éléments saillants de cette conclusion on peut noter les éléments suivants :

- Des charges de fonctionnement en baisse de - 3.68%.
- Un investissement qui a assuré les priorités de l'année.
- Un encours de dette en baisse de 480.88 K€.
- Une capacité de désendettement améliorée de 13%.
- La collectivité est parée pour des années ambitieuses

... Cette page clôt le volet « examen de la situation » et maintenant, nous commençons à regarder le futur en parlant de prospective financière pour la commune ...

Il s'agit :

- d'établir des tendances pour les exercices futurs à partir de celles constatées dans le passé.
- d'apprécier la capacité de la Collectivité à prendre en charge de nouveaux investissements à partir de l'analyse des équilibres financiers.

... Un constat :

- **Peu de données d'entrées très fiables : nous nous basons essentiellement sur la Loi de Finances 2017**  
... On sait tous que cet exercice de la loi de Finances est un mélange de données d'analyse économique objective, de volonté politique et de prévisions donc tout cela est un petit peu sujet à variations et aléas
- **Une année 2017 difficile à « lire », à comprendre et à interpréter :**
  - ✓ Échéances électorales ... C'est toujours un peu plus compliqué d'interpréter l'analyse prospective qui est faite dans ces années là ... Evidemment, il y aura peut-être des décisions qui peuvent changer entre temps
  - ✓ Contexte général très agité ... Nous n'allons pas vous faire un cours sur l'actualité mondiale en ce moment mais nous voyons bien qu'il y a pas mal d'éléments de contexte qui nous échappent totalement et qui peuvent avoir un impact sur les conditions économiques dans lesquelles nous allons vivre tout au long de cette année ...
  - ✓ Phase de transition sur les prix et les taux d'intérêts. ... Beaucoup d'hypothèses, tout est dit sur ce qui va se passer, sur les taux d'intérêts, sur l'inflation, etc. donc forcément le travail budgétaire se fait sur des hypothèses moyennes mais avec une marge d'erreur que l'on doit quand même prendre en compte ...
- **Stratégie budgétaire sécurisée, la moins sensible aux imprévus. ... Il ne s'agit pas de prendre des hypothèses optimales et dire « tout va se passer comme cela » ... Il vaut mieux prendre des hypothèses extrêmement centrales, prudentes, sans introduire trop de spéculations dans notre analyse pour avoir une gestion sage comme le ferait tout un chacun pour gérer son propre patrimoine ...**

## **RESSOURCES**

- ... Nous avons la volonté de profiter de notre situation d'endettement favorable ... Les conditions sont créées pour nous donner un potentiel d'endettement et ce potentiel là, nous allons l'utiliser
- Ne pas jouer sur les taux variables ... Nous n'allons pas jouer aux « apprentis sorciers » quand nous allons avoir recours à l'endettement d'une part parce que ceux qui ont joué aux apprentis sorciers se sont en général brûlé les doigts, et d'autre part, les taux étant plus bas – ce n'est pas notre rôle de spéculer mais ce serait complètement idiot de prendre des taux variables qui ne pourraient que varier à la hausse ...
- Poursuivre notre politique de sécurité fiscale ... c'est-à-dire donner aux contribuables des éléments de stabilité qui lui permettent pour lui-même de prévoir l'avenir sur des bases qui ne changent pas tous les jours

## **CHARGES**

- Poursuivre la culture du sérieux ... C'est le moment de rendre hommage à ce sérieux qui a été mis en œuvre par les équipes de la mairie à tout niveau, puisqu'un effort général a été fait à tous les niveaux pour avoir beaucoup de soins dans la dépense des deniers de la mairie ... Cela mérite d'être salué
- Optimiser les coûts de maintenance de nos équipements présents et futurs ... Et bien prendre en compte ce qu'induiront nos investissements futurs en terme de maintenance, de fonctionnement, etc.
- Effectuer une veille active d'identification des opportunités (marché, réglementation) ... Les buts peuvent changer de place dans un certain nombre de domaines donc c'est très important de rester vigilant, de garder un œil sur tout ce qui peut présenter un projet d'aubaine pour nous et savoir en profiter parce que nous pouvons trouver des leviers assez importants en ayant cette veille active

## **BUDGET PRINCIPAL 2017 : HYPOTHÈSES SUR LE FONCTIONNEMENT**

### LES RECETTES

**Recettes fiscales :** effets bases en fonction du coefficient de revalorisation acté en 2016, baisse du montant 2016 de l'attribution de compensation (transfert de compétence)

Baisse produit des autres taxes, impôts et compensations fiscales

**Concours Etat :** baisse de la dotation forfaitaire à hauteur de – 77 K€

Hausse des compensations DNP (Dotation Nationale de Péréquation) et DSR (Dotation de Solidarité Rurale) atteints en 2016

**Reconduction des autres recettes de fonctionnement**

## **BUDGET PRINCIPAL 2017 : HYPOTHÈSES SUR LE FONCTIONNEMENT**

### LES DEPENSES

**Dépenses de personnel, augmentation de + 2.5 %**

*Prise en compte du départ de l'activité liée au Pôle Jeunesse communautaire*

*Prise en compte effet glissement carrière,*

*Augmentation des cotisations*

*Application de la garantie du pouvoir d'achat*

*Remplacements occasionnels d'Agents*

**Charges à caractère général, hypothèse d'augmentation de + 2 %**

**Prélèvement FPIC :** le PFIC payé par Aix se stabilise à 75 000.00 € pour 2017.

**Autres charges de gestion courante, hypothèse d'augmentation de + 2 %**

**BUDGET PRINCIPAL 2017 : HYPOTHÈSES SUR L'INVESTISSEMENT**

LES RECETTES

- les Restes à Réaliser s'élèvent à 301 289.59 €
- le FCTVA, la Taxe d'Aménagement et les subventions pour 278 710.04 €

LES DEPENSES

- les Restes à Réaliser s'élèvent à 855 477.55 €
- la prospective est établie sur la base d'un investissement de 4 000 000 € en 2017 ... Ce qui représente une accélération forte par rapport aux années précédentes

	CA 2016	BP 2017
Recettes de fonctionnement	6 780	6 524
Dépenses de gestion	4 965	5 097
Epargne gestion	1 815	1 427
Intérêt de la dette	131	147
Epargne brute	1 684	1 280
Remboursement en capital	481	472
Epargne disponible	1 203	808

Dépenses d'Investissement (y compris Dépenses en régie)	1 540	4 000
Recettes d'Investissement	500	580
Besoin de Financement	1 040	3 420
Emprunt	0	1 650

Endettement	3 962	5 145
Endettement/Epargne brute	2.35	4
Fonds de roulement	1 763	801

... Les intérêts de la dette augmentent, c'est normal puisque nous aurons recours à l'emprunt, pour l'épargne brute, nous mobilisons une plus grande part de nos ressources ... Nous voyons que la hausse d'activités vient diminuer l'épargne disponible et c'est normal ... Le besoin de financement fait un bond mais nous sommes parés pour cela comme nous le disions tout à l'heure ... L'endettement se trouve augmenté, c'est évidemment lié au mélange des nouveaux emprunts et du remboursement aussi d'une certaine valeur de capital qui était déjà contractée ... Concernant le ratio « endettement/épargne brute », nous avons vu que l'objectif est de se trouver à moins de 10 ans et nous nous retrouvons à 4 ans en 2017 ... Nous voyons sur ce tableau là les effets maîtrisés d'une hausse de la dépense et de l'endettement ...

### **BUDGET ASSAINISSEMENT 2017 : HYPOTHÈSES SUR LE FONCTIONNEMENT**

#### LES RECETTES et LES DEPENSES

Légère hausse des recettes attendue sur l'exercice 2017 (augmentation tarifs et abonnés)

Augmentation des dépenses (prise en compte de l'augmentation des tarifs des consommables, provisions pour travaux d'entretien et de maintenance sur la Station d'Épuration).

### **BUDGET ASSAINISSEMENT 2017 : HYPOTHÈSES SUR L'INVESTISSEMENT**

#### LES RECETTES

- les Restes à Réaliser s'élèvent à 138 514.80 € (il s'agit des subventions attribuées dans le cadre du projet Rive Droite de la Vienne et de l'étude météorologique)

#### LES DEPENSES

- les Restes à Réaliser, études, travaux et nouveaux projets : 550 000.00 €

M. René ARNAUD « ... Voilà pour la présentation chiffrée, nous allons passer au débat ... Monsieur du BOUCHERON l'a dit, je voudrais noter l'effort très important de réduction des dépenses de fonctionnement à hauteur de 3.68 % ... C'est une excellente nouvelle qui nous permet de dégager 1.2 millions d'épargne pour cette année ... Je remercie tous ceux qui ont contribué, mes collègues élus qui ont fait attention sur un certain nombre de points et puis tous les services qui ont appliqué les directives que nous leur avons données en ce sens et avec beaucoup de réussite ... Monsieur du BOUCHERON l'a évoqué aussi : des dépenses d'investissement qui vont prendre une vitesse de croisière supérieure grâce à des bases saines en terme de possibilités d'emprunt ... et puis juste un petit mot sur les transferts de compétences : le transfert de compétence évoqué concerne pour l'instant le transfert de la Zone Artisanale du Moulin Cheyroux ... Il n'y aura pas un gros impact, nous sommes en train de travailler avec la Communauté de Communes sur le chiffrage ... La compétence Assainissement est encore en discussion car nous ne savons pas vraiment encore ce qu'il va se passer d'un point de vue législatif donc ce sera pour l'année 2018 le cas échéant ou peut-être plus tard ... Vous avez dans votre dossier un bilan des investissements sur 2016, nous n'allons pas le relire, cela vous permet de voir ce qui a été réalisé ... Sur les investissements, nous pouvons dire que nous sommes un peu en-dessous de notre objectif sauf que lorsque nous nous comparons aux communes similaires, nous ne sommes pas si mal que cela ... Si nous voulons être tout à fait objectif, il y a des communes qui sont dans l'Agglo de Limoges donc la compétence voirie est prise en charge par l'Agglo ... Concernant les 855 000 euros de restes à réaliser, ils sont dus à des projets qui n'ont pas pu démarrer avant fin 2016 (exemple du tourne à gauche sur la RN21) ... Les restes sont englobés dans les 4 millions donc si on enlève les 855 000 environ, cela représente 3 millions 2 d'investissements nouveaux ... »

M. Philippe ROUDIER « ... Sur le document « Bilan investissement 2016 », construction d'un boulodrome : c'est une étude qui a été payée sur le budget 2016, je n'en n'ai pas souvenir ?

M. René ARNAUD « ... Il s'agit du travail mené avec une maîtrise d'œuvre sur le boulodrome ... »

M. Philippe ROUDIER « ... C'est qui ? On l'a vu passer ici ? Ou bien c'est uniquement en Commission Finances ou autres ? Urbanisme ? Je n'ai pas le souvenir de l'avoir vu en Commission d'Urbanisme ... »

M. René ARNAUD « ... Tout à fait, parce qu'il n'y a rien d'acté pour l'instant ... Nous avons sollicité le bureau d'études Deloménie qui avait travaillé sur le projet précédent - puisqu'il y avait un projet précédent sur le site

*du Silicate – ... Vous verrez le montant en investissement dans le budget 2017 sachant que pour cette étude le marché n'a pas été finalisé pour l'instant ... »*

*M. Philippe ROUDIER « ... Donc, nous ne sommes plus sur un investissement 2016 ? ... »*

*M. René ARNAUD « ... Nous sommes d'accords ... L'étude est amorcée ... »*

*M. Philippe ROUDIER « ... Mais pas plus ... »*

*M. René ARNAUD « ... Bien sûr ... »*

*M. Jean-Marie FARGES « ... Monsieur le Maire, une réflexion un peu globale avant que nous n'arrivions à la conclusion : c'est vrai que, comme nous l'avons dit en Commission des Finances, vous parlez d'orientations budgétaires ambitieuses, moi franchement, je ne les vois pas ... Un emprunt d'1 million 6, l'année dernière 0 emprunt, cela nous fait baisser notre capacité d'épargne que l'on avait eue ... de le positionner seulement cette année, il aurait été positionné depuis l'année dernière alors que les taux étaient les plus bas, je pense que nous aurions pu aller plus loin que ce qu'est votre plan pluriannuel qui est seulement grosso modo l'amélioration/l'aménagement de la place du Champ de Foire ... Je suis désolé mais je trouve effectivement que nous ne sommes pas assez ambitieux sur des projets structurants sur Aix-sur-Vienne et qui peuvent préparer l'avenir ... C'est bien effectivement de se désendetter, je n'avais pas l'impression que la commune était si endettée que cela, il me semble, vous l'aviez même dit en 2014 quand vous étiez arrivés ... Il y a des choses qui nous laissent un peu sur la faim, des projets que nous aurions pu financer, où que l'on aurait pu aider, accompagner ... Nous avons parlé du boulodrome qui avait été effectivement mis en avant pendant votre campagne en 2013-2014, nous aurions pu parler actuellement de la maison pluridisciplinaire aussi que l'on ne voit pas ici apparaître même si on sait que la Communauté de Communes va s'emparer de cette compétence à un moment donné mais je trouve que cela faisait partie des projets structurants, qui préparent l'avenir sur Aix-sur-Vienne puisque le jour où les médecins ne pourront plus venir ici, cela posera des problèmes ... Voilà une première réaction ... »*

*M. Jean du BOUCHERON « ... Si vous permettez Monsieur FARGES, quelques éléments de réponse ... Si, le besoin se l'était fait sentir sur l'année 2016, nous aurions eu recours à l'emprunt ... Nous étions prêts à la faire mais nous n'allons pas emprunter pour emprunter ... Nous étions capable d'assumer l'activité importante de la mairie en optimisant le fonctionnement et en évitant le recours à l'emprunt ... Pourquoi emprunter quand nous n'en n'avons pas besoin, première chose ... Deuxième chose, vous faites allusion aux taux qui étaient les plus bas en 2016 ... Il n'y a pas une grosse différence entre les taux de 2016 et ceux que l'on va avoir en 2017, on suppose, mais ce n'est pas notre métier ni à vous ni à moi, de faire des prévisions dans ce domaine-là, de spéculer ... On suppose qu'un jour ils vont augmenter, mais nous ne pouvons pas dire qu'aujourd'hui nous soyons dans une situation terrible ... Nous avons profité tout à fait fin 2015 des taux très bas pour renégocier un emprunt existant ... Tout à l'heure, nous avons vu que le taux moyen de la dette est de 3.63%, nous avons renégocié un emprunt existant et nous avons obtenu un taux de 2.2% fin 2015 ... Ce que nous voyons, c'est que ce qui pouvait être optimisé et que l'opportunité qui nous était offerte de profiter de ces taux bas, on a su la saisir, non pas pour augmenter l'endettement de la commune mais pour rendre moins cher l'endettement existant ... Finalement, les Aixois en ont un peu profité quand même ... Troisième point, vous avez cité dans les exemples une maison de santé, c'est un domaine tout à fait important, nous sommes tous convaincus de cela, mais aujourd'hui, il y a une offre médicale sur la commune, il faut pas non plus se précipiter et avoir trop de hâte dans ce domaine-là, il faut examiner les possibilités d'offres sur la commune pour le futur, qu'elles soient d'ordre public ou peut être laisser la place à un investissement privé s'il se présente ... Laisser le temps à l'initiative privée, lui laisser l'occasion d'apparaître si elle existe, si elle n'existe pas évidemment, peut-être qu'il faudra prendre le relais et agir, mais enfin, ne tuons pas l'initiative privée en se précipitant pour mettre l'initiative publique à la place ... Aujourd'hui ce n'est pas le désert médical à Aix, il faut préparer l'avenir, nous sommes tous d'accords pour cela ... Nous n'avons pas non plus le couteau sous la gorge ... »*

*M. Jean-Marie FARGES « ... Juste pour revenir sur les taux, la renégociation d'un seul prêt que vous avez défendu, mais nous en avons quand même onze avec une moyenne de 4.36% ... Actuellement, il est possible d'obtenir des taux comme vous avez pu le renégocier l'année dernière, à beaucoup moins que cela ... Cela aurait pu être aussi un levier de votre politique ... Après vous parlez de la maison pluridisciplinaire où vous faites un choix de dire « on va attendre que le privé se positionne et fasse une offre » ... A mon avis, cela sera un peu trop tard car quand on voit les différentes structures qui se montent un peu partout actuellement, c'est du public, ce n'est pas du privé, je suis désolé de vous le dire ... Et de ne pas y aller tout de suite, je pense que l'on va se priver de subventions ... Les premières ont eu quelques subventions, il y en a encore, et je pense que comme il y a de plus en plus de demandes, nous aurons un peu moins de subventions ... »*

*M. Jean du BOUCHERON « ... Juste un élément très factuel, vous avez fait une confusion entre deux secteurs d'emprunt puisque vous avez cité le 4.36% qui concernent l'assainissement avec des taux de longue durée alors que le 2.2%, nous ne sommes pas sur le même type de taux, il est à comparer aux 3.63% de taux moyen ... Voilà, ce n'est pas tout à fait juste, c'est donc une chose que je voulais signaler et d'autre part, nous ne*



*sommes pas en train d'attendre, nous laissons juste la possibilité d'apparaître, si elle existe, une initiative privée ... Quand à l'opportunité ratée ou pas de subventions, je pense que vous allez vite en besogne quand même ... »*

*M. René ARNAUD « ... Si je peux me permettre de compléter, après nous vous redonnerons la parole, je voulais vous lire un extrait de discours de M. Jean-Claude LEBLOIS, Président du Conseil Départemental, qui dit que : « L'emprunt n'est pas indolore, puisqu'il contribue même avec des taux faibles à alourdir chaque année notre budget de fonctionnement (il parle du Département). En 2016, et depuis bien longtemps, nous avons dû recourir à l'emprunt et ce n'est pas une bonne nouvelle dans le contexte que nous connaissons et l'effet de ciseaux que nous subissons. Car nous avons emprunté pour maintenir notre niveau d'investissement alors même que nos recettes de fonctionnement s'effondrent. Ceux qui vouent un culte aveugle à l'emprunt se trompent, celui-ci n'est ni bon ni mauvais, il dépend de la santé financière de celui qui le contracte, de sa capacité future à le rembourser ... »*

*Sur les recours à l'emprunt, les avis sont divergents, ou partagés avec d'autres, c'est un élément, après vous avez votre approche que nous respectons ... Emprunter, je crois que Monsieur du BOUCHERON l'a dit, c'est bien mais il faut savoir ce qu'on en fait ... Or, je peux vous dire que nos services, dont le service Marchés Publics, n'ont pas chômé du tout en 2016, comme je l'évoquais en début de séance, il a fallu renouveler les marchés des denrées alimentaires, des photocopieurs, ces procédures mobilisent ... Et puis, quand on parle de projets légèrement différés, il y a des éléments qui prennent du temps, nous avions un projet qui était quasi subventionné sur la reconversion de la cyber-base en tiers-lieu par « feu la Région Limousin » et il nous a fallu recommencer tout le dossier ... Ce n'est pas une critique sur la réforme territoriale, c'est un état de fait ... J'étais au Comité Unique de Concertation et de Programmation juste avant ce Conseil Municipal, notre dossier de demande de subvention pour notre futur tiers-lieu a été validé dans sa forme et va être proposé le 13 mars prochain au niveau de la Région ... Nous saurons ce qu'il en est, l'idée c'est de se lancer dans les projets quand nous détenons les financements ... Cela, c'est un premier élément ... Je vous ai parlé aussi des problématiques liées au fait que pour installer un chantier tel que celui du « tourne à gauche », il a fallu disposer de tous les accords avec la DIRCO entre autres ... Je vous ai cité les chiffres, nous sommes quand même sur 2 millions 3 qui sont engagés sur l'année 2016, nous sommes d'accords ... 2 millions 3 d'engagés, c'est assez conforme à ce que nous avons dit et c'est de niveau comparable à ce qui a existé par le passé sur la commune avec des conditions différentes ... Sur la maison de santé pluridisciplinaire, nous avons quand même des échanges très complets – Monsieur MEYER pourra confirmer – au niveau du Bureau Communautaire, cela a été évoqué en Conseil Communautaire récemment, l'idée est d'être prêt ... Vous nous aviez reproché, me semble-t-il l'an dernier de ne pas avoir mis de ligne budgétaire sur la MSP, mais nous n'avions pas d'éléments et maintenant, l'idée c'est plus une prise de compétence par la Communauté de Communes qui est liée à une opportunité de financement puisque la Région Nouvelle Aquitaine finance plutôt les EPCI que les communes ... Ce dossier n'est pas au point mort, il évolue, il peut évoluer de différentes façons, Monsieur du BOUCHERON évoquait des projets privés, sur Saint Priest sous Aix, c'est le cas ... Sur Aix, il y a nécessité de s'inquiéter à moyen terme sur l'évolution effectivement de l'offre de soins mais nous sommes dans un contexte de diagnostic qui vient juste de se terminer, le travail des professionnels de santé a abouti, me semble-t-il, et ils se structurent pour faire face à cette évolution donc nous suivrons le moment venu s'il faut et si c'est la solution nécessaire ... »*

*M. Jean-Marie FARGES « ... Juste pour préciser, sur Saint Priest sous Aix, c'est effectivement le médecin qui va s'associer dans son propre cabinet, ce n'est pas une maison pluridisciplinaire de santé comme on l'entend et comme il en faudrait une positionnée par rapport au nombre de population qui peut y avoir sur Aix-sur-Vienne, je dis bien ... Après si vous pensez que dans les cabinets privés qui peuvent se développer, nos concitoyens peuvent effectivement faire leur consultation à Saint Priest sous Aix, à Bosmie l'Aiguille ou ailleurs, moi cela me gêne un petit peu ... Alors que nous pourrions maintenir, il me semble, sur notre territoire et sur la commune, les différents professionnels de santé à tous les niveaux que ce soit les kinés, les ergothérapeutes, les médecins mais il peut y avoir d'autres personnes que l'on peut faire venir sur Aix-sur-Vienne en particulier un radiologue puisqu'effectivement c'est ce qui pose le plus de problèmes actuellement ... »*

*M. René ARNAUD « ... Je ne pense pas avoir dit que j'engageais nos concitoyens à aller se faire soigner sur Saint Priest sous Aix, je vous dis qu'il y a différentes possibilités de financement, nous avons parlé de financements publics et privés, je dis que sur Saint Priest il y a un financement privé, c'est tout, c'est un élément ... Sur Landouge, sur Limoges, il y a des financements privés aussi, sur Limoges, c'est porté par la SELI me semble-t-il, sur Landouge, c'est porté par des médecins et pharmaciens me semble-t-il aussi, donc tout peut se faire ... S'il n'y a pas cette possibilité sur Aix, bien évidemment que nous participerons ... Ce qui est quand même acté là aussi, Monsieur MEYER confirmera, c'est que si un tel établissement voyait le jour, il serait basé à Aix-sur-Vienne ... On ne peut pas dire que nous n'avons pas travaillé par rapport à cela ...*

M. Serge MEYER « ... Oui, on peut le confirmer, c'est un projet qui fait l'objet de nombreux débats à la Communauté de Communes, je n'ai pas grand-chose à rajouter par rapport à ce qui vient d'être dit mais cela avance, il faut patienter et cela se met bien en forme ... Après, quelle sera la solution finale, nous sommes dans l'incapacité de le dire aujourd'hui ... Vous parliez éventuellement d'un radiologue, il y a aussi la nécessité de trouver un budget parce que nous sommes bien conscients que si les praticiens viennent dans des maisons de santé, il faut aussi que les locaux soit adaptés à leurs métiers et cela, tant que nous n'aurons pas ces informations-là, il sera aussi difficile de se projeter et de dire ce que nous pouvons construire, où ? comment ? Vous parlez d'un radiologue, moi je n'ai pas eu l'information qu'un radiologue serait intéressé pour venir dans la maison de santé ... »

M. Jean-Marie FARGES « ... Vous n'avez peut-être pas toutes les informations ... N'empêche, effectivement, si nous n'apportons pas d'offre à un moment donné, il n'y aura pas de demande derrière ... C'est le côté libéral, s'il n'y a pas d'offre, il n'y a pas de demande ce n'était qu'un exemple parmi d'autres ... »

M. Jean du BOUCHERON « ... Je crois que nous avons tous le même objectif Monsieur FARGES, c'est d'assurer la pérennité de l'offre de santé sur le secteur ... Le sens de notre attitude pour laisser un peu d'espace à l'initiative privée, c'est juste que si nous nous précipitons, une chose est sûre : on tue l'offre privée ... Evidemment, les praticiens qui auraient un projet d'investissement, s'ils se disent que la collectivité est prête à foncer et à construire sa maison de santé, ils vont se dire que ce n'est pas la peine d'y aller ... C'est peut-être une occasion manquée pour les habitants d'Aixe, pour les habitants de toutes les autres communes qui « se mettraient sur le dos » un financement qu'ils auraient peut-être pu éviter, voilà c'est tout ... Mais nous avons tous le même objectif dans cette histoire finalement, nous n'avons peut-être pas la même approche, la même manière de phaser dans le temps notre action mais je pense que nous avons tous le même objectif ... »

M. René ARNAUD « ... Pour conclure sur la maison de santé, ne vous méprenez pas, vous aviez regretté l'année dernière que le débat soit pauvre, je vous fais confiance monsieur ROUDIER pour qu'il y ait du débat ... Vous nous aviez fait la remarque lors de votre première présence en Conseil Municipal, j'attends que vous l'alimentiez bien évidemment ... La problématique d'une maison de santé, c'est qu'il faut bien imaginer pour qui on va réaliser les locaux, afin de ne pas se retrouver avec des locaux vides ... C'est tout le travail préliminaire que les professionnels sont en train d'élaborer ... »

Mme Marie-Agnès TREILLARD « ... Excusez-moi, ce ne sera pas une coquille vide ... »

M. René ARNAUD « ... Je ne crois pas que j'ai utilisé ce mot, je dis juste que quand on parle de l'installation d'un radiologue ou d'un dentiste, ce sont des installations « lourdes », il faut en être sûr, voilà pour préciser ma pensée ... »

Mme Marie-Agnès TREILLARD « ... Depuis que l'on parle d'une MSP sur Aixe-sur-Vienne et sur la Communauté de Communes, nous avons énormément de demandes de spécialistes, je voulais vous rassurer ... »

M. Serge MEYER « ... Nous sommes ravis de cela, je ne peux pas dire autre chose puisque même les praticiens se posent des questions, ils ont envie d'avoir une structure qui fonctionne, envie d'avoir autour d'eux des collègues avec lesquels cette maison de santé vivra tout à fait naturellement ... C'est une bonne nouvelle ce que vous venez de dire ... »

Mme Marie-Agnès TREILLARD « ... J'en fais partie donc voilà ... Il y a beaucoup de demandes, c'est super ... »

M. Philippe ROUDIER « ... Lorsque je suis arrivé l'année dernière, c'était le vote du budget donc je n'avais pas participé à ce Débat d'Orientations Budgétaires ... Les mots m'interpellent ... A partir du document que j'ai reçu à la maison, je m'attendais à avoir des éléments d'orientation du budget 2017, une liste de ses orientations ... C'est quoi sur 2017 le budget de la commune l'année prochaine ? et voici les éléments essentiels qui vont être débattus en Conseil ... Visiblement, ce n'est pas ce que j'ai retrouvé dans ce document ... Après, sur la forme, moi je veux que ce soit noté parce que sincèrement je trouve que ce n'est pas super qu'il y ait autant de décalage entre le document que vous nous envoyez à la maison et celui que nous lisons ici ... Là, il y a 49 « slides », ici, il y en a 30 de mémoire, il y a donc 10 slides de plus ... Soit c'est la même chose, soit ce n'est pas pareil, mais qu'on puisse suivre ... Cela ne remet pas en cause les compétences, le contenu, la véracité des chiffres, je me mets à la place de tout le monde ... Vous qui êtes assis en face de moi, vous trouvez que c'est facile à lire ? ... Vous trouvez une cohérence entre ces deux documents ? Synthétiser c'est une chose, mais cela ne vous gêne pas d'avoir cet écart de lecture entre ce document que l'on a reçu et le déroulé ici ... Si on reprend page par page sur ce qui est écrit dans ce document, je suis désolé mais moi je ne m'y retrouve pas par rapport à ce qu'il y a d'écrit là ... »

M. René ARNAUD « ... Depuis le mandat dernier, le débat d'orientations budgétaires est présenté sous cette forme ... Si nous devons faire évoluer la forme, pourquoi pas mais nous n'avons pas inventé le dispositif, après Monsieur du BOUCHERON complètera, ce sont des orientations budgétaires, ce n'est pas le budget d'investissement détaillé point par point, ce sont les grandes masses financières ... S'il y a besoin de fournir les tableaux qui sont projetés ici en début de séance, ce n'est pas un problème ... »

M. Jean du BOUCHERON « ... Si je peux compléter : Est-ce que le mot Commission vous dit quelque chose Monsieur ROUDIER ? ... Alors, il y a une Commission des Finances et vous avez des collègues qui participent à

*cette Commission des Finances et qui ont eu l'occasion d'examiner ce document, je peux vous assurer qu'il y a une parfaite cohérence et continuité entre les chiffres qui ont été projetés et ce qui est dans le document détaillé ... Maintenant, si vous voulez qu'en Conseil Municipal on lise « le détail des aides de secours d'urgence 2013-2014-2015 et 2016 » ou si vous voulez que l'on vous donne le détail de la baisse du montant du loyer versé par la Communauté de Communes dans le cadre de l'occupation de bâtiment par l'Accueil de loisirs 31 851.90 euros en 2015, 23 459.22 euros en 2016 ... moi je veux bien mais on va peut-être un peu tous se laisser ... Il faut bien un document synthétique à un moment qui fasse ressortir les éléments qui sont vraiment impactants ... Après, c'est un débat d'orientations budgétaires, cela fixe un cap, cela ne donne pas le détail des investissements ... Cela, ce sera le budget lui-même ... C'est cela la différence entre les deux, c'est cela qui explique peut-être une frustration de votre part, je le comprends bien mais voilà nous n'avons pas encore dit toute l'histoire, c'est le débat d'orientations budgétaires ... »*

*M. Philippe ROUDIER « ... J'entends ce que vous me dites ... La synthèse, c'est ce qui est écrit là ? 41 slides c'est ce que vous appelez la synthèse ? Moi j'en ai 31 ... »*

*M. Jean du BOUCHERON « ... 31 pages et si on donne le nombre de caractères, cela ne va pas être la même chose Monsieur ROUDIER ... »*

*M. Philippe ROUDIER « ... En même temps, vous me citez un exemple pris parmi le document ... Moi je suis bête, je reçois un document, je le lis, c'est tout ... Et quand je lis page 10, « Transports de bien : 938.70 euros en baisse de -90% », je me dis : c'est quoi ce truc : -90% ? Je continue parce que c'est important ... Juste après, je vois « Frais d'affranchissement en hausse : +0.52% »... Il y a deux chiffres qui se suivent là ... Qu'est-ce que cela veut dire ? Qu'est-ce que cela vient faire là ? C'est pour tromper l'ennemi ? Je ne me considère pas comme un ennemi ... Soit ce document sert à quelque chose, soit cela ne sert à rien ... Mais me mettre page 10 une ligne après l'autre que les transports de bien sont en baisse de -90% et que derrière les frais d'affranchissements sont en hausse de +0.52%, je suis désolé, pour moi il y a erreur quelque part ... »*

*M. Jean du BOUCHERON « ... Qu'est-ce que vous appelez « erreur quelque part » ?*

*M. Philippe ROUDIER « ... Il y a une erreur de présentation ... Qu'est-ce que cela veut dire : Transport de biens en baisse de -90% et frais d'affranchissements en hausse de +0.52% ... »*

*M. Jean du BOUCHERON « ... Ecoutez ... Allez consulter un dictionnaire ... Qu'est-ce que vous voulez que je vous dise ? ... Que c'est un scandale que Monsieur FARGES et Monsieur LE COZ ne vous aient pas parlé de ces chiffres hallucinants en Commission des Finances ? ... Ecoutez Monsieur ROUDIER, sérieusement, c'est bien la preuve qu'il faut un document de synthèse pour ne pas se noyer dans le détail de cette présentation ... »*

*M. Philippe ROUDIER « ... Cela veut dire qu'en nous envoyant cela, vous nous noyez dans un tas de trucs qui ne servent à rien ... »*

*M. Jean du BOUCHERON « ... Vous êtes bien sûr que vous ne voulez pas avoir le détail au prochain Conseil Municipal, je ne suis pas sûr que vos collègues l'accepteront ... »*

*M. Philippe ROUDIER « ... Ou alors vous les commentez, si c'est utile au débat ... Pour la présentation 2017, vous les commentez ... »*

*M. Jean du BOUCHERON « ... Est-ce que vos collègues sont d'accords avec cela ? ... »*

*M. Philippe ROUDIER « ... Je pose la question avec vous : ou bien vous les commentez ou pas ? ... »*

*M. René ARNAUD « ... Monsieur ROUDIER, nous les avons commentés en Commission Finances ... Après, lors du Conseil Municipal, on ne peut pas les reprendre en détail ... Par contre ce qui est possible, c'est de ne pas remettre les documents si cela vous noie, si cela vous fait trop de détails ... On ne mettra qu'une synthèse dans le prochain débat d'orientations budgétaires, ce n'est pas un problème ... Nous avons mis le maximum d'informations ... Cela donne un tableau de ce qui s'est passé en 2016 avec une évolution poste par poste, tableau que vous retrouverez de manière plus détaillée dans le compte administratif ... »*

*M. Jean du BOUCHERON « ... Je voudrais juste ajouter un commentaire sur ce que vous dites là relatif à la note de synthèse, c'est quand même un manque de respect pour le travail des équipes de la mairie qui me choque un peu Monsieur ROUDIER car c'est déjà un effort de résumé et de sélection de l'information de leur part par rapport à l'énorme masse d'informations que les équipes manient au jour le jour ... Donc je trouve que votre attitude manque de respect pour le travail qui est fait jour après jour par les équipes de la mairie, permettez-moi de vous le dire ... »*

*M. Philippe ROUDIER « ... M'accuser de manquer de respect envers le personnel, attendez, le personnel fait le travail que les élus commandent et le travail, il est malgré tout, supervisé, relu et validé par vous les élus que je sache ... »*

*M. René ARNAUD « ... Tout à fait ... »*

*M. Philippe ROUDIER « ... Pourquoi dire que Monsieur ROUDIER manque de respect par rapport au travail qui pour moi n'est pas le travail des équipes, c'est bien votre travail, c'est vous qui l'avez commandé et vous qui l'avez validé, il y a eu en effet toute une expertise des salariés de la mairie pour le mettre comme il faut mais c'est quand même vous qui l'avez commandé et vous qui en avez établi les grandes lignes ... »*

*M. Jean du BOUCHERON « ... C'est juste la raison d'être de leur travail ... »*

M. Philippe ROUDIER « ... Je n'accepte pas que vous disiez que j'ai manqué de respect envers le personnel de la commune ... »

M. Jean du BOUCHERON « ... N'en faites pas trop non plus ... »

M. Jean-Marie FARGES « ... Ayez un peu de respect, c'est quand même un élu, il a le droit de demander de la transparence ... »

M. René ARNAUD « ... On va se calmer ... »

M. Philippe ROUDIER « ... Encore deux mots : un, je ne voulais pas du tout polémique en encore moins manquer de respect à qui que ce soit, mais je vois que c'est très mal interprété donc je ne suis pas très content mais peu importe, après tout, je ne suis pas là pour être contenté par vous ... Dans la présentation, c'est tout bête mais un coup vous parlez en kilos euros, un coup vous parlez en euros entiers ... Quand c'est un tableau excel, vous parlez en milliers d'euros mais au tableau s'affichent des kilos euros et quand c'est du word les chiffres sont en entier ... Pour la facilité de lecture, quand je parle de 5000 euros je mets 5 000.00 euros, je ne mets pas 5. euros en disant 5 millions ... »

M. Jean du BOUCHERON « ... Monsieur ROUDIER, j'ai pris la peine de dire même de convertir quand c'était en milliers d'euros de dire les euros ... »

M. Philippe ROUDIER « ... A la lecture, point barre ... Je termine car après vous allez me dire que j'ai manqué de respect pour ceux qui ont construit les tableaux, cela n'a rien à voir ... Simplement dans la compréhension du débat, dans la fluidité des propos qui sont tenus, j'aime bien entendre et lire en même temps ce qui est dit ... S'il n'y a pas cohérence entre la parole et ce qui est dit à l'écran, je manque d'intelligence ... »

M. René ARNAUD « ... Nous n'avons pas dit cela ... »

M. Philippe ROUDIER « ... Je sais ... Dernier point, quand vous reprenez le document, je suis même étonné que personne n'ait relevé, le FPIC c'est le fonds de péréquation, il y a un 's' à fonds et le F de FPIC ce n'est pas le PFIC ... C'est débile mais à plusieurs reprises on voit soit FPIC soit PFIC donc soit vous dites « Fonds de péréquation » avec un s à fond et tout le monde comprend ... C'est écrit à plusieurs reprises, je suis désolé mais sur un document de cette importance, ce n'est pas vouloir manquer de respect à qui que ce soit ... »

Mme Christine ROULIERE « ... Monsieur ROUDIER, la prochaine fois, la préparation va être nette et claire, nous allons enlever cela, nous allons vous laisser avec vos papiers ... Jusqu'à présent, vous êtes le seul à avoir dit « attention, je ne suis pas d'accord » ... »

M. Jean du BOUCHERON « ... Monsieur ROUDIER, il y a un peu de jargon administratif là-dedans aussi ... »

M. Philippe ROUDIER « ... C'était quand même du « vrai sérieux » dans tout cela et je regrette parce que sincèrement je suis bleu dans l'affaire du débat d'orientations, je pensais vraiment que le débat d'orientations budgétaires 2017 allait permettre autour de cette assemblée ce soir de débattre du boulo-drome, de René Gillet, de débattre sur tous les projets qui allaient venir en 2017 et pour lesquels on votait le budget là, dans un mois ... Et bien non, nous n'allons pas en débattre du tout ... Alors même si cela doit s'appeler de manière officielle un « débat d'orientations budgétaires », moi je reste sur ma faim ... »

M. René ARNAUD « ... Nous avons à peu près la même forme de débat en Communauté de Communes, je ne dis pas que cela répond à votre question, je dis qu'il s'agit de l'application de la réglementation de travailler comme cela sur des débats d'orientations budgétaires, de donner les grandes masses, de faire le bilan (rétrospectives) et de donner des prospectives sur des grandes masses financières ... Une nouvelle Commission des Finances est programmée le 16 Mars au cours de laquelle sera présenté le budget d'investissement où l'on détaillera le programme ... Ce que j'ai entendu et que je veux bien retenir dans ce que vous avez dit sur le FPIC ou le PFIC, je trouve cela assez anecdotique et sans doute méchant ... Je l'ai relu ce document et j'assume qu'il y ait inversion de lettres ... Admettez Monsieur ROUDIER que c'est un détail qui est juste une erreur de frappe, si on oublie de mettre un 's' à fond ... Si on prend la dernière tribune de l'Opposition, si on compte les fautes d'orthographe, on ne s'en sort pas non plus ... Nous n'en sommes pas dans ce détail ... Je parle de la tribune du dernier Bulletin, pas de celle qui n'est pas parue ... »

M. Jean-Marie FARGES « ... Sauf que désolé de vous le dire puisque vous en parlez, cela ne vient pas de notre part ... »

M. René ARNAUD « ... Si ... Nous n'en sommes pas à rajouter des fautes dans les textes que vous nous envoyez ... Maintenant, nous allons travailler avec des photocopies certifiées conformes si vous voulez c'est-à-dire que les textes que vous nous transmettez, on en fera une copie, vous la signerez et voilà ... Là non, sur ce coup-là, ce n'est pas possible ... Il y a une possibilité de débat de fond ... Quand vous nous dites « vous n'avez pas emprunté, vous auriez pu le faire », nous entendons ce positionnement, nous y avons répondu, cela c'est du débat et en Conseil Municipal c'est ce qu'il y a lieu de dire, après que vous ayez demandé, je crois que je l'ai dit en début de séance, à pouvoir disposer du document projeté sur la table quand il y a des tableaux, pourquoi pas ... Après, nous sommes dans une démarche de dématérialisation et de réduction de papier aussi donc tout ce que nous avons donné, à mon avis, ce n'est pas une nécessité, on pourra faire plus simple et on se renseignera sur ce qu'il est légal de présenter ... Sur l'investissement, vous aurez l'occasion de vous exprimer en Commission des Finances et au moment du vote du budget où l'on détaillera les 4 millions dont on

*vous parle, mais ce soir, ce n'est pas le lieu de détailler ces 4 millions ... Si vous nous posez une question sur le boulo-drome ou autres, nous y répondrons bien évidemment ... »*

*M. Jean du BOUCHERON « ... Monsieur le Maire, je voudrais juste apporter un élément pour répondre de manière apaisée, il y a quand même une marque de respect démocratique dans le fait de raisonner en deux temps ... Dans le débat d'orientations budgétaires, vous avez remarqué qu'une place importante est accordée à l'examen de la situation à fin 2016 ... Il est normal, je crois, que nous laissions au Conseil Municipal dans son ensemble un peu de temps pour réfléchir et analyser la situation qui est présentée à la fin 2016, avant d'amener le détail des investissements parce qu'il faut que chacun ait le temps de se bâtir sa propre idée de nos moyens, de notre situation et à l'inverse, ce ne serait pas très respectueux de « caser » si j'ose dire, dans le même débat et dans la même soirée, un état des lieux qui est quand même lourd ... Il y a beaucoup de chiffres qui sont cités dans cette présentation, vous l'avez dit vous-même, en même temps, la masse d'informations sur l'état financier sur la commune et dans la même soirée tout le détail des investissements ... Cela ferait beaucoup trop et on risquerait de noyer les gens ... C'est une marque de respect, tout simplement que d'agir en deux temps, nous avons toujours fait comme cela, la loi le préconise, qu'il y ait cette respiration démocratique en deux temps, et croyez bien que si c'est fait comme cela, c'est d'abord et avant tout pour donner à ce Conseil, dans ce qu'il a de meilleur, le temps de se construire, de se bâtir une opinion ... Voilà, je pense que c'est une manière assez apaisée de répondre à nos questions de ce soir ... »*

*M. Jean-Marie FARGES « ... C'est quand même sur le fond qu'un élu demande des éclaircissements, des explications, je ne vois pas où cela vous pose problème ... Apparemment, cela pose des problèmes, je suis désolé de le dire ... »*

*M. René ARNAUD « ... Ce qui posait problème, ce ne sont pas des demandes d'éclaircissement, c'est une critique en règle de documents qui sont conformes à tout ce qui a été fait jusqu'à présent et que moi je vois depuis des années dans ce Conseil Municipal ... Il n'y a pas eu de nouveautés ... Les documents des débats d'orientations budgétaires ont toujours eu cette forme ... Que vous nous ayez dit que la forme devait évoluer, pourquoi pas, on peut en discuter ... Qu'elle ne vous permette pas d'avoir une idée précise et claire des chiffres, j'entends bien ... Dans certains tableaux, on donne des masses donc on raisonne en kilos euros et après nous sommes bien obligés d'avoir la précision d'aller au centime près, c'est important, voilà la différence ... Ce que je déplore, c'est qu'il s'agisse d'une critique en règle sur le document et pas un débat sur le fond ... Que vous nous disiez que ce document ne vous permette pas d'avoir une idée précise de ce qui se passe, nous pouvons l'admettre ... Nous vous avons juste dit que ce document est un document qui a été travaillé et expliqué en Commission des Finances qui ne peut pas être réexpliqué ce soir, nous donnons des documents complets en Commission des Finances, nous donnerons des documents plus synthétiques en Conseil Municipal si vous le souhaitez de façon à ce que vous puissiez avoir une meilleure appréhension du sujet ... Mais le document qui est projeté se veut, comme l'a dit Madame ROULIERE, être une synthèse ... Je crois que la seule chose qui change, ce sont les ratios que nous n'avions pas en Commission des Finances ... Cela c'est sur la forme des documents proposés, sur le fond, j'ai entendu, je répète « le non recours à l'emprunt » sur lequel nous avons répondu, après je vous écoute ... »*

*M. Philippe ROUDIER « ... J'ai une question encore sur le document que j'ai reçu à la maison, je suis désolé, nous n'en n'avons pas parlé ici donc page 12, il est question des effectifs à la mairie, 101 agents, 51 hommes, 50 femmes, une parité sur laquelle on peut difficilement faire mieux ... Moi ce qui m'aurait intéressé de connaître, c'est dans cette parité homme-femme, qui occupe les postes de catégorie A, B et C ... Est-ce que vous avez une petite idée ? ... »*

*M. René ARNAUD « ... Tous les ans au moment du vote du budget, on vous présente le tableau des effectifs ... »*

*M. Philippe ROUDIER « ... Si je n'ai pas la réponse aujourd'hui, ce n'est pas grave ... »*

*M. René ARNAUD « ... Mais cela, c'est une question recevable Monsieur ROUDIER ... Le tableau des effectifs sera présenté comme il se doit la prochaine fois ... On note votre demande qui est de détailler dans ce tableau des effectifs la répartition des personnes, il n'y a pas de problème ... »*

*M. Jean-Marie FARGES « ... Je reprends la parole une dernière fois ... Je redis quand même que quand un élu demande des explications, malgré tous les tableaux, malgré la présentation qui peut être faite la plus pédagogique possible, j'estime que c'est à vous de répondre et de donner les renseignements demandés en particulier dans le débat d'orientations budgétaires ... Je ferme la parenthèse ... Nous avons vu sur la commune une capacité d'autofinancement importante, de désendettement important, vous avez présenté pour 2016-2017 des taxes qui ne seraient pas en évolution sur la commune, Monsieur le Maire, je voulais vous le demander puisqu'à un moment donné, vous l'avez revendiqué lorsque vous étiez dans l'opposition, pourquoi ne pas avoir de l'audace et du courage et dire que pour 2017, nous allons baisser les taux sur la commune ? ... »*

*M. René ARNAUD « ... Il me semble que j'avais écrit cela en disant : à un moment donné, si la communauté de communes augmente les impôts, il faudrait que la commune diminue les siens, c'est quelque chose de ce style mais dans un contexte qui n'était pas le même ... Vous pouvez dire ce que vous voulez, toutes les réunions*

*auxquelles j'assiste, quelle que soit la couleur politique des élus, on entend parler du contexte ... Nous en avons entendu parler à la Communauté de Communes, nous ne pouvons pas le nier, nous sommes dans une période qui n'est plus faste pour les collectivités quelles qu'elles soient, après, cela ne veut pas dire que c'est anormal que les collectivités fassent un effort pour le redressement des comptes de la Nation, je ne dis pas cela, je dis juste que l'effort qui est demandé est quand même extrêmement conséquent ... Là, la donne a changé donc on ne diminuera pas les taux, déjà ne pas les augmenter est quelque chose qui a nécessité de gros efforts de rigueur budgétaire ... J'ai même entendu le premier Vice-Président de la Région un samedi matin dire que les subventions seraient accordées en tenant compte du recours à l'impôt des collectivités locales ... Il n'y a pas de compte-rendu écrit mais en gros cela veut dire que la Région veut bien donner des subventions mais les collectivités qui ne font pas d'effort sur la pression fiscale et qui ne recherchent pas de ressources elles-mêmes, on ne va pas les favoriser ... J'ai entendu cela et cela a été dit par Monsieur VANDENBROUCKE, il y a différentes approches ... Je n'ai pas d'enregistrements Monsieur FARGES mais je sais ce que j'ai entendu ... C'était lors d'une réunion sur les politiques régionales, Madame ANDURU, qui n'est pas élue mais qui représentait seule la Communauté de Communes était là, vous pourrez éventuellement lui demander ... Nous entendons donc des discours un peu différents, c'est tout ce que je voulais dire ... »*

*M. Jean du BOUCHERON « ... Je voudrais apporter un élément complémentaire chiffré qui est un élément de réponse à votre question Monsieur FARGES ... Vous avez sur la présentation ici dans les ratios « recettes réelles de fonctionnement sur la population » ... Nous voyons que ces recettes réelles diminuent au fil des ans c'est-à-dire que nous maintenons les taux dans un contexte qui est défavorable ... Vous voyez que les recettes diminuent et par ailleurs, je vais vous donner un autre élément pour mettre les choses en perspective, concernant la dotation de fonctionnement qui était allouée par l'Etat, en 2014, la dotation que la collectivité recevait était de 1 049 000 euros ... En 2017, elle sera de 765 000 euros ... Cela fait quelques zéros qui disparaissent et s'envolent en fumée ... Evidemment que si nous étions restés à 1 049 000 euros de dotations de fonctionnement qui, je le rappelle, sont des dotations pour financer des missions qui relèvent normalement de l'Etat et qui sont assurées par une commune ... Elles correspondent à des frais réels ... Si toutes choses étaient restées égales, nous aurions essayé de l'envisager ... Mais nous sommes aussi dans un contexte et nous sommes bien obligés de tenir compte de la baisse de nos ressources ... Nous protégeons les contribuables aixois de la pression qui est mise par l'Etat qui augmente les taxes au niveau gouvernemental et diminue ce qu'il donne aux collectivités en disant « ils n'auront qu'à augmenter les taux d'imposition locaux » ... Nous, nous avons dits que nous n'allions pas jouer ce jeu là mais protéger le contribuable aixois, voilà ce que nous faisons ... Donc notre politique, loin d'être timide, est une politique de défense et de protection des contribuables aixois malgré la politique gouvernementale ... »*

*M. Jean-Marie FARGES « ... Je vois que vous n'avez pas changé de litanie, franchement chaque année, cela revient à la même chose ... »*

*M. Jean du BOUCHERON « ... J'aimerais bien changer de gouvernement, cela permettrait peut-être de changer de litanie ... »*

*M. Jean-Marie FARGES « ... Je suis désolé, je relis quand même les chiffres : épargne en augmentation avec un taux d'épargne brute : 28,8 %, fonds de roulement : 89 jours quand même et capacité de désendettement : 2,35 années soit même pas 2 années et demi ... Ok, mais d'un autre côté, à ne rien faire, vous vous privez de recettes alors il faut mettre aussi en perspective le fait que l'on n'investisse pas parce que les recettes sur les fonds de compensation de la TVA, cela fait des recettes sur les communes, donc essayez de mettre aussi cela en perspective et essayez de voir au delà de 5 ans, sur les 10-15 ans de façon à ce que Aix-sur-Vienne continue à être le moteur structurant du Val de Vienne ... »*

*M. Jean du BOUCHERON « ... Je comprends votre position et évidemment, si nous répétions les années 2016, votre remarque serait tout à fait légitime ... Tout le sens des années 2014, 2015 et 2016, c'est la préparation des années suivantes et 4 millions d'investissements en 2017, ils sont dans le budget ... Vous voyez bien qu'il y a un passage à l'action ... Nous avons été assez clairs je crois dans la présentation en disant que nous avions assuré les priorités, préparé l'avenir et maintenant l'avenir, nous allons le construire donc ce n'est pas de la passivité Monsieur FARGES ... »*

*M. René ARNAUD « ... Le coup de la TVA qui constitue des recettes, ce sont des non-dépenses ... Je ne sais pas ce que cela vous rappelle mais on va raisonner après sur un investissement en hors taxe plutôt que raisonner sur du TTC ... Evidemment, à un moment donné cela va venir « gonfler » les recettes mais cela veut dire qu'il y aura eu les dépenses en face ... Je ne suis pas d'accord sur le fait que la compensation de la TVA puisse être considérée comme une recette nouvelle ... C'est de l'argent que nous aurons dépensé à un moment donné et que l'on va récupérer après, avec un décalage d'une année ... Sur les taux, ils vont rester stables, je crois que c'est déjà quelque chose qui est à remarquer dans la conjoncture actuelle, ce n'est pas une litanie Monsieur FARGES, c'est un état de fait et le Président de la Communauté de Communes a fait la même remarque .... Il ne l'a pas fait en se plaignant, il a dit : « voilà c'est comme cela » et nous on dit aussi « voilà c'est comme cela » ... Nous trouvons, et là-dessus nous allons être très clair, et Monsieur du BOUCHERON l'a*

*dit, que c'est forcer les communes à travailler sur les taux si elles veulent faire quelque chose ... C'est à un moment donné dire « voilà on fait des économies au niveau de l'Etat » mais cela se compense par des impôts supplémentaires ailleurs, c'était une façon au niveau Etat de voir les choses ... Nous l'avons dénoncé mais cela ne veut pas dire – et j'insiste – que l'on n'est pas d'accords sur la nécessité de réduire les dépenses globales de l'Etat ... Quand on travaille avec des Bureaux d'études comme « Stratorial Finances » qui travaille aussi pour la Communauté de Communes - donc on ne peut pas dire que nous choisissons un Bureau particulièrement favorable à notre politique-, le consultant nous a donné des chiffres que l'on pourra vous communiquer notamment la part d'effort par collectivité par rapport à la part d'effort de l'Etat ... Nous répétons que cela existe et que, dans ces conditions là, nous faisons du mieux possible et ne pas augmenter les taux dans ces conditions-là, c'est déjà pas si mal que cela ... On peut regarder un petit peu partout autour, le Département c'est 4% d'augmentation en 2017 sur la taxe foncière si je me souviens bien ... Après, le Département va vous dire qu'il a aussi des augmentations de charges qui viennent du désengagement de l'Etat, nous entendons cela des élus départementaux, ils disent un peu comme nous ... Si on veut parler d'augmentation de charges, je ne voulais pas forcément l'évoquer, mais les cartes nationales d'identité, voilà quelque chose que Monsieur Pierre ALLARD dénonce à plusieurs reprises dans ses tribunes, comme étant une obligation pour les communes d'assurer des charges qui étaient auparavant assurées par l'Etat ... Cette décision va avoir des conséquences non négligeables sur le temps passé par le personnel d'accueil pour 5 300 euros - de mémoire - annuels de compensation ... »*

*M. Jean-Marie FARGES « ... Je vous entends, bien sûr que je suis au courant mais on peut voir le verre à moitié plein ou le verre à moitié vide ... On peut dire effectivement que cela va être une charge pour la commune en plus mais qu'est-ce que cela va apporter comme service à nos concitoyens ? Quel service de proximité cela va donner si Aix-sur-Vienne est positionnée sur l'ensemble du canton peut-être même au-delà pour effectivement être ce lieu ressource ? Je pense que l'on peut aussi voir autrement ... »*

*M. René ARNAUD « ... Tout à fait ... »*

*M. Jean-Marie FARGES « ... Quand nous avons décidé à l'époque de nous lancer aussi dans l'expérimentation pour les passeports numériques, on s'était aussi posé la même question ... Qu'est-ce que cela allait poser comme problème à la fois en terme d'organisation à la mairie, et de spécialisation, de formation par rapport au personnel ? ... Avec le recul, on peut dire que cela a amené un « plus » au moins à la population d'Aix-sur-Vienne si ce n'est des alentours ... »*

*M. René ARNAUD « ... La seule chose, j'entends ce que vous dites, c'est que nous ne mesurons pas les retombées et nous allons avoir des gens qui par opportunité, vont venir là parce que c'est moins encombré que certains autres bureaux dans certaines autres communes ... »*

*M. Philippe ROUDIER « ... Au lieu de dire que Monsieur ALLARD critique et n'est pas content, c'est quoi votre position à vous Monsieur ARNAUD et celle du Conseil Municipal là-dessus ? Et est-ce que vous n'êtes pas fier malgré tout aujourd'hui qu'il y ait ces services à Aix ? ... Ok cela a coûté beaucoup d'argent mais cela en vaut bien la chandelle ? Ok il y a des charges supplémentaires, mais réfléchissez à l'impact ... Jean-Marie a raison de rajouter que ces gens-là ils consomment, ils viennent ici, ils vont s'arrêter, arrêtez de voir des coûts supplémentaires ... OK l'Etat, il nous emmerde là-dessus ... La réalité concrète c'est que des gens vont franchir le pas de la mairie, vont demander leur carte d'identité, leur passeport, et en effet ils vont s'arrêter, consommer ... C'est le rôle d'une commune chef-lieu de canton d'offrir ce type de services ... »*

*M. René ARNAUD « ... Sauf que, lorsque nous regardons la carte d'implantation, nous allons rayonner bien au-delà du canton et ce n'est pas évident que nous bénéficions des retombées ... Vous me demandez ma position, il y a une décision du Préfet, nous allons l'appliquer ... Nous ne l'avons pas demandé, nous allons nous organiser en fonction puis effectivement, cela peut avoir un impact sur le commerce local, nous ne le mesurerons pas forcément ... Cela peut être juste des gens qui par opportunité viennent là parce que c'est pratique et que le service rendu est plus rapide qu'ailleurs ... »*

Le Conseil Municipal prend acte de la tenue, dans les conditions prescrites par la loi, du débat budgétaire pour l'année 2017 et des orientations définies.

#### ☛ **Association « Action Façade » – versement d'une subvention**

Monsieur Patrice POT rappelle que l'association a été créée en avril 1988, pour participer à la mise en œuvre de la politique municipale en matière de restauration du patrimoine et plus particulièrement sur les actions de restauration des façades.

Pour permettre à l'Association d'honorer le paiement des aides accordées, il est demandé au Conseil Municipal de verser une subvention de 2 500,00 €.

#### Situation

A ce jour reste sur le compte : 1 612,88 €

#### Affaires

→ dossier MARISSAL Guy accordé : 1 609,86 € Travaux réalisés - à verser  
Avenue du Président Wilson

→ dossier ESCOLA accordé : 1 463,51 € Travaux réalisés - à verser  
33 avenue Pasteur

→ dossier Sarl Les Arcades accordé : 975,67 € Travaux réalisés - à verser  
34 avenue Président Wilson

Nouvelle attribution à verser sur l'exercice 2017 : 2 500,00 €

Monsieur René ARNAUD précise que Monsieur POT votera uniquement pour lui et pas pour M. MARISSAL qui lui a donné son pouvoir.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à verser une subvention de 2 500,00 € à l'Association « Action Façades ».

*Vote : 28 pour*

#### ☛ Acceptation remboursement de sinistre

Monsieur Jean du BOUCHERON rappelle que la nature particulière des contrats d'assurance, implique que les compagnies, avant de verser l'indemnité, s'assurent que celle-ci a fait l'objet d'un accord de la part de la Collectivité bénéficiaire. Il revient alors au Conseil Municipal de délibérer pour accepter le montant des indemnités de sinistre « ... qui couvre l'intégralité des frais liés au sinistre ... » auquel la Commune a droit en exécution d'un contrat d'assurance.

Le Conseil Municipal autorise l'encaissement des indemnités de sinistre d'un montant de 9 162,03 € par SMACL (indemnisation sinistre école maternelle).

*Vote : 29 pour*

#### ☛ Requalification urbaine du secteur Mairie / René Gillet – Autorisation de Programme / Crédits de Paiement – REVISION

M. Jean du BOUCHERON « ... Je vous renvoie à l'annexe de la note de synthèse qui présente la mise à jour d'un tableau que vous connaissez maintenant depuis plusieurs conseils puisque les données qui sont dans ce tableau sont affinées avec l'évolution du projet du fait que nous avons un peu plus de précisions et de visibilité sur les données ... Vous avez un montant de restes à réaliser de 82 204 euros sur 2017 et un montant de 540 000 euros sur 2017, un montant sur 2018 de 1 211 500 euros, 2019 un montant de 1 350 000 euros et pour 2020, 445 000 euros pour un total de 3 646 500 euros ... »

M. Jean du BOUCHERON rappelle que les dépenses d'investissement des Communes peuvent faire l'objet **d'autorisations de programme** qui permettent de gérer dans le temps les opérations pluriannuelles. Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour l'exécution de ces investissements.

Les Collectivités territoriales peuvent donc engager la totalité de la dépense par le vote d'une autorisation de programme et n'inscrire chaque année que les crédits de paiement nécessaires à l'acquittement de la tranche annuelle de l'opération. Cette technique permet d'éviter les reports de crédit important d'une année sur l'autre par rapport à la situation où elle serait obligée d'inscrire à son budget dès la première année la totalité des dépenses nécessaires à l'opération pluriannuelle.

**Les crédits de paiement** sont la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes. Il s'agit de la concrétisation annuelle des engagements de la gestion pluriannuelle qui va se retrouver inscrite dans le budget de la Collectivité.



Les autorisations de programme et leurs révisions éventuelles font l'objet :

- d'une présentation par le Maire lors du Débat d'Orientations Budgétaire en séance du Conseil Municipal
- d'un vote par l'Assemblée Délibérante, lors du vote du budget en séance du Conseil Municipal

M. René ARNAUD « ... Là, vous avez des chiffres concrets sur l'investissement ... »

Le Conseil Municipal acte la présentation par le Maire de la révision de l'autorisation de programme et les crédits de paiement correspondants pour l'opération de Restructuration urbaine secteur Mairie / René Gillet, révisée.

### **☛ Dispositif TIPI (Titres Payables par Internet) – Extension de l'application au règlement de l'Accueil Périscolaire**

M. Jean du BOUCHERON rappelle que la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) a développé un service gratuit de paiement en ligne dénommé TIPI (Titres Payables par Internet).

Ce service permet aux usagers des Collectivités adhérentes de payer par l'intermédiaire du gestionnaire de télépaiement de la DGFIP les créances ayant fait l'objet de titres exécutoires ou de factures de rôle via un portail dédié.

Il véhicule par ailleurs une image moderne de la Collectivité et facilite la vie des usagers : disponibilité 24h/24 et 7j/7, simplicité d'utilisation, réactivité, ...

Par délibération n°2013/38, l'Assemblée Délibérante actait l'adhésion de la Collectivité au programme TIPI (Titres Payables par Internet) s'agissant du règlement :

- de la restauration scolaire
- du transport scolaire
- de l'école de musique
- du service de portage à domicile.

Il s'agit aujourd'hui d'autoriser Monsieur le Maire à étendre cette autorisation au règlement de l'Accueil périscolaire.

M. Philippe ROUDIER « ... Une question : est-ce que l'on sait aujourd'hui qui utilise ce service et qui paye par Internet ? ... »

Mme Dominique DELAGE « ... C'est-à-dire ? le nom des familles ? ... »

M. Philippe ROUDIER « ... Le nombre ... »

Mme Dominique DELAGE « ... Une trentaine par mois ... »

M. Philippe ROUDIER « ... Sur un total ? ... »

Mme Dominique DELAGE « ... Sur un total important, le pourcentage est très faible ... »

M. Philippe ROUDIER « ... Merci ... »

M. Jean-Marie FARGES « ... Est-ce qu'on aurait pu mettre quelque part que ce n'était pas obligatoire ? On va en effet de plus en plus vers la dématérialisation de beaucoup de choses et concernant l'accès aux nouvelles technologies de l'information, je suis désolé mais il y a encore des personnes qui n'ont pas forcément d'ordinateur ou d'accès à Internet donc je ne voudrais pas qu'un jour on me dise que parce que c'est dématérialisé – cela s'est fait dans d'autres secteurs – que c'est obligatoire pour tout le monde ... »

M. René ARNAUD « ... C'est une proposition, il n'y a rien marqué d'autre ... »

M. Jean-Marie FARGES « ... C'était juste une précaution, c'est tout ... »

M. René ARNAUD « ... Dans la délibération, nous n'allons pas indiquer que ce n'est pas obligatoire ... Il faut revoir cela plutôt au niveau des documents que l'on transmet aux familles ... Il y a la liste des différentes possibilités ... »

Mme Dominique DELAGE « ... Sur la facture il est indiqué quels sont les moyens de paiement qui sont possibles : en espèces auprès de la trésorerie, par carte bancaire, par TIPI, etc. ... »

M. René ARNAUD « ... Cela doit répondre à votre remarque ... Dans la délibération, nous proposons et il faut qu'ensuite, dans les documents remis aux familles, toutes les possibilités soient indiquées ... En Conseil d'Ecole, nous avons eu des familles qui nous ont demandé s'il nous était possible d'étendre ce dispositif de paiement au périscolaire ... »

M. Philippe ROUDIER « ... Rappelez-vous quand l'Etat a permis que l'on puisse déclarer nos impôts en ligne, c'était même mieux que cela puisque c'était moins cher ... Chaque fois que l'on faisait une déclaration en ligne c'était peut-être 10 ou 20 ou 30 euros de moins ... 20 euros ... Je vois que sur votre service, il y en a 30 sur plusieurs centaines, c'est « peanuts » ... »

M. René ARNAUD « ... Le but ce n'était pas d'arriver à terme à ce que ce soit l'unique moyen de paiement ... Le but c'est de répondre à une demande et d'offrir un moyen de paiement qui existait pour d'autres prestations aux familles ... »

M. Jean du BOUCHERON « ... Ce n'est pas une opération de productivité de la mairie pour faire des économies, c'est plutôt une demande des usagers ... On parle de l'Accueil périscolaire donc on parle à priori de jeunes parents qui sont d'une génération où ils préfèrent payer en ligne plutôt que de s'ennuyer avec un formulaire papier ... Donc c'est plutôt un service que nous leur rendons ... »

Le Conseil Municipal décide d'étendre le service de paiement en ligne TIPI (Titres Payables par Internet), au service Accueil périscolaire.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer avec la DGFIP la convention régissant les modalités de cette extension.

*Vote : 29 pour*

#### ☛ **Association Aixe Canoë Kayak – Attribution d'une subvention exceptionnelle**

M. Alain BAYLET rappelle que depuis plusieurs années l'association Aixe Canoë Kayak (ACK) propose des cycles d'initiation au canoë et/ou kayak aux enfants de l'école élémentaire Robert Doisneau.

Afin de poursuivre ses actions éducatives et suite à la sollicitation de la directrice de l'école, l'association a souhaité proposer un projet éducatif autour du canoë kayak. Ce projet comporte 3 modules : sportif, artistique et environnemental.

Il s'inscrit dans le programme de l'Education Nationale et il s'articule autour :

- de la connaissance de son environnement plus ou moins proche
- de la capacité à s'adapter et à se déplacer dans son environnement
- de la capacité à rechercher des matières premières et à utiliser des techniques permettant la création d'une œuvre.

Le projet présenté ci-dessus a été construit pour apporter des connaissances et des compétences aux enfants, tout en s'adaptant aux besoins, souhaits et contraintes des enseignants. Il s'adresse aux élèves de classe de CM1 et profite de l'opportunité de :

- l'organisation d'une compétition de descente en février 2017 « ... qui a eu lieu ce week-end ... »
- la présence du SABV sur le territoire
- la présence d'un étudiant en école d'art en service civique au club.

Afin de favoriser la mise en œuvre de ce projet et compte tenu de son intérêt, il est proposé à l'Assemblée d'autoriser le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 520,00 € (correspondant à l'achat du Pass Jeune FFCK pour 64 enfants).

M. René ARNAUD « ... Je dois dire que dimanche, je me suis rendu au Daumail, j'ai pu voir les réalisations des enfants, c'est un travail très intéressant et c'est une excellente initiative des enseignants et évidemment du club ... Cette subvention ne viendra pas en déduction de quoi que ce soit, elle sera reprise sur le tableau des subventions pour que l'on ait une cohérence sur 2017 ... »

M. René ARNAUD précise que Madame TREILLARD et Monsieur FARGES ne prennent pas part au vote en tant que membres du Bureau du club.

Mme Marie-Agnès TREILLARD « ... Je vais ouvrir et fermer la parenthèse assez rapidement ... Comme nous parlons du Kayak, nous avons un problème sur la base de Kayak, nous n'avons plus d'électricité donc plus de chauffage aujourd'hui et il y a avait 13 ° dans les locaux ... Vous êtes au courant ... »

Mme Dominique DELAGE « ... Ils sont intervenus tous les jours ... »

Mme Marie-Agnès TREILLARD « ... Mais il y a un problème ... »

Mme Dominique DELAGE « ... Les agents sont intervenus, tous les jours, ils ont donné leur numéro de portable pour qu'on puisse les rappeler si souci car ils n'arrivent pas à trouver la solution au problème ... »

Mme Marie-Agnès TREILLARD « ... Ils ont fait des essais mais c'est problématique quand même dans la mesure où il y a du jeune public, que les douches sont froides et qu'il n'y a pas de chauffage, c'est embêtant ... Un courrier vous a été envoyé ... »

M. Xavier ABBADIE « ... A mon avis, ce qui serait plus embêtant, c'est que personne n'y aille ... Il y a une panne, c'est en cours de résolution, c'est déjà bien ... »

Mme Marie-Agnès TREILLARD « ... Cela fait des semaines ... »

M. Xavier ABBADIE « ... Je suis d'accord avec toi mais ce serait plus embêtant qu'il n'y ait personne qui y aille ... S'ils y vont, c'est déjà bien ... En espérant qu'ils trouvent la panne très rapidement ... »  
M. René ARNAUD « ... C'est l'occasion d'évoquer tout ce qui peut et doit être évoqué ... »

Le Conseil Municipal autorise le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 520,00 € à l'association Aixe Canoë Kayak, dans le cadre du projet pédagogique dispensé auprès des élèves de l'école élémentaire Robert Doisneau

Vote : 27 pour

☛ **Aménagement rue Louis Loucheur et rue Lavoisier – Demande de subvention**

M. Xavier ABBADIE rappelle que dans le cadre du projet de requalification urbaine du secteur Mairie / place René Gillet, un nouveau plan de circulation a été acté. Il s'agit de créer une ouverture de rue depuis le parking de la Mairie et de l'école vers la rue Lavoisier, de supprimer la sortie du parking de la Mairie vers l'avenue du Président Wilson, d'adopter un sens unique de circulation (sens descendant) rue G.E Clancier et enfin de déplacer l'accès principal de l'école élémentaire R. Doisneau vers le parking de la Mairie.

Ces partis pris d'aménagement doivent permettre de sécuriser les flux de véhicules ainsi que les abords des établissements scolaires.

Ainsi, pour tenir compte de ces modifications, il est apparu nécessaire au préalable, de procéder à l'aménagement de la rue Lavoisier et de la rue Louis Loucheur afin de permettre l'intégration de flux de véhicules supplémentaires qui seront amenés à emprunter ces rues.

Ce projet s'attache également à améliorer les conditions de stationnement et la mise en accessibilité de l'espace public.

Enfin, il sera également procédé au remplacement des réseaux d'assainissement qui sont vétustes et unitaires par des réseaux neufs et séparatifs. Les réseaux d'éclairage et les candélabres ainsi que la canalisation de desserte en eau potable seront également remplacés.

Cette opération structurante pourrait bénéficier de l'attribution de subvention.

Il est donc demandé à l'Assemblée d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière susceptible d'être accordée.

Le Conseil Municipal valide le plan de financement de l'opération tel que présenté.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de financement auprès du Conseil Départemental de la Haute-Vienne et de l'Agence de l'eau Loire Bretagne.

Opérations / Dépenses (HT)			Financeurs	
Travaux sur réseaux assainissement	245 470,00 €		Conseil Départemental : 155 000,00 € (volet réseaux 15 %) (volet aménagement 30% plafonné)	
Travaux Aménagement voirie	281 700,00 €		Agence de l'Eau : 85 000,00 € (35% volet réseau)	
Maîtrise d'œuvre	19 250,00 €		Commune : 314 720,00 €	
Frais divers (publicité, investigations, aléas, ...)	8 300,00 €			
	<b>TOTAL : 554 720,00 € HT</b>		<b>TOTAL : 554 720,00 € HT</b>	

Vote : 29 pour

☛ **Admission en non valeur**

M. Jean du BOUCHERON rappelle l'Article L.2343-1 du Code Général des Collectivités Territoriales « ... les comptables qui n'ont pu recouvrer les recettes dont ils étaient chargés, mais qui établissent que le défaut de recouvrement résulte de causes indépendantes de leur diligence, peuvent obtenir que ces recettes soient

admisses, par décision administrative, en non-valeur. Il est à noter que les délibérations des Conseils Municipaux prononçant l'admission en non-valeur de titres de recettes sont de simples mesures d'ordre budgétaire et comptable qui ne peuvent influencer sur la responsabilité encourue par le receveur municipal devant la juridiction financière. En sens inverse, le refus du Conseil Municipal d'admettre en non-valeur ne peut empêcher le juge des comptes de libérer le comptable dont les diligences ont été suffisantes ».

### **Budget Principal**

Le Conseil Municipal prononce l'admission en non-valeur des titres de recette portés ci-dessous pour un montant global de 651,00 €.

Titre T-391-2013	145,00 €
Titre T-86-2014	145,00 €
Titre T-243-2014	145,00 €
Titre T-86-2014	84,00 €
	-----
TOTAL	519,00 €

Il s'agit du non règlement de l'école de musique.

Titre 208/2015	33,00 €
Titre 351/2015	33,00 €
Titre 353/2015	33,00 €
Titre 568/2015	33,00 €
	-----
TOTAL	132,00 €

Il s'agit du non règlement de la prise en charge d'animaux.

*Vote : 29 pour*

### **☛ Requalification urbaine secteur Mairie / place René Gillet – Acquisitions foncières**

M. René ARNAUD « ... Il s'agit d'un certain nombre d'acquisitions foncières qui vont nous permettre de réaliser ce projet ... »

M. René ARNAUD rappelle que la phase « projet » relative à l'opération de Requalification urbaine du secteur Mairie / place René Gillet s'achève.

Les partis pris d'aménagement sont validés, et pour permettre leur mise en œuvre, il s'avère nécessaire de procéder à l'acquisition de plusieurs parcelles de terrain.

#### **Création d'une liaison piétonne entre le parking de la Mairie et la place René Gillet et création d'un parking pour les Agents de la Collectivité**

→ Parcelles cadastrées section AV n°232 et n°67 situées place René Gillet d'une superficie totale de 675 m<sup>2</sup>

→ Parcelle cadastrée section AV n°303, située 42 avenue du Président Wilson, d'une superficie de 935 m<sup>2</sup>

#### **Aménagement liaison entre le parking de la Mairie et la ruelle d'Isly**

→ Parcelle cadastrée section AV n°305, située 50 avenue du Président Wilson, d'une superficie de 173 m<sup>2</sup>.

Après négociation, les parties ont pu s'accorder sur un prix net vendeur.

Au vu de l'estimation du service France DOMAINE, en date du 20 octobre 2016, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser l'acquisition de ces propriétés.

Le Conseil Municipal autorise l'acquisition

- de parcelles de terrain non bâties, cadastrées section AV n°232 et n°67, situées place René Gillet, d'une superficie totale de 675 m<sup>2</sup>, appartenant à Mesdames LAMARSALLE Annick, Denise et ses filles, pour un montant de 30 000,00 €

- d'une parcelle de terrain non bâtie « ... Si on excepte les deux garages ... », cadastrée section AV n°303, située 42 avenue du Président Wilson, d'une superficie de 935 m<sup>2</sup>, appartenant à l'indivision BOURDIER pour un montant de 40 000,00 €
- d'une parcelle de terrain non bâtie, cadastrée section AV n°305, située 50 avenue du Président Wilson, d'une superficie de 173 m<sup>2</sup>, appartenant à Monsieur PRADEAU Yvan, pour un montant de 5 000,00 €

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les documents propres à la rédaction de l'acte notarié correspondant.

Le Conseil Municipal précise que l'ensemble des frais inhérents à cet acte sera pris en charge par la Collectivité.

*Vote : 29 pour*

#### ☛ **Acquisition de parcelles de terrains sises rue Louis Loucheur et rue Lavoisier**

M. Yves JASMAIN rappelle que dans le cadre du projet d'aménagement de voirie des rues Louis Loucheur et Lavoisier, il est apparu nécessaire pour la Collectivité, de se porter acquéreur d'une emprise foncière appartenant à l'ODHAC 87 – Office Public de l'habitat. Il s'agit de permettre l'élargissement de la voirie rue Louis Loucheur afin d'identifier un espace de stationnement réglementé en rive de chaussée, une emprise de circulation avec deux voies d'une largeur respective de 2,25 ml ainsi que deux trottoirs accessibles aux personnes à mobilité réduite (cf plan joint).

Par ailleurs, afin de régulariser la situation administrative d'une partie de la voie située rue Lavoisier, ouverte à la circulation et qui dispose encore aujourd'hui du statut de foncier appartenant à l'ODHAC 87, Il est également demandé à l'Assemblée d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à l'acquisition de cette parcelle (cf plan joint), à l'euro symbolique.

M. René ARNAUD « ... Vous avez un extrait de la délibération de l'ODHAC et au-dos vous avez les parcelles en question qui sont repérées en rouge ... »

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer avec Monsieur le Président de l'ODHAC 87 – Office Public de l'habitat l'acte d'acquisition de :

- La parcelle de terrain non bâtie cadastrée section AV 307, d'une superficie de 175 m<sup>2</sup>, située rue Louis Loucheur,
- La parcelle de terrain non bâtie cadastrée section AV n°308, d'une superficie de 273 m<sup>2</sup>, située rue Lavoisier

Le Conseil Municipal précise que cette acquisition s'effectuera à l'euro symbolique.

Le Conseil Municipal dit que l'ensemble des frais inhérents à cette affaire sera pris en charge par la Collectivité.

*Vote : 29 pour*

M. René ARNAUD « ... Nous pourrions continuer à accéder au lotissement du Moulin de Tarn en passant sur le domaine public et non sur un domaine privé de l'ODHAC ... »

M. Jean-Marie FARGES « ... Monsieur le Maire, juste une demande de précision : comment envisagez-vous le stationnement sur la rue Lavoisier ? ... »

M. René ARNAUD « ... Un stationnement longitudinal de part et d'autre ... L'élargissement de la voie permettra de disposer de deux voies de circulation avec la largeur qui est précisée et deux zones de stationnement longitudinal ... Pour la rue Louis Loucheur un aménagement de la placette avec un terre-plein qui permettra de dégager une zone de stationnement ... Nous pourrions étudier cela lors de la prochaine Commission Travaux et nous pourrions peut être transmettre un document relatif à cet aménagement provisoire si vous voulez ... Je remercie les services de l'ODHAC pour leur rapidité et leur réactivité ... »

#### ☛ **Dénomination voies communales**

M. Yves JASMAIN rappelle que la dénomination des rues et places publiques relève de la compétence du Conseil Municipal.

La délibération prise à cet effet doit être soumise à l'approbation du Préfet et notifiée par Monsieur le Maire au service du cadastre.

a. Lotissement des Ressaudis

Considérant l'aménagement d'un nouveau lotissement sur le territoire de la Commune,  
Il convient de donner un nom à la nouvelle voie créée qui desservira les futures habitations.  
Il est émis la proposition de dénommer la nouvelle voie ainsi créée :  
→ allée des Ressaudis

Le Conseil Municipal décide de nommer :

- allée des Ressaudis, la voie nouvelle desservant les futures habitations du lotissement des Ressaudis

Le Conseil Municipal précise que cette décision sera notifiée par Monsieur le Maire au service du cadastre.

b. Poursuite d'une démarche d'adressage – dénomination et numérotation des voies communales aixoises

Par convention, la Commune d'Aixe-sur-Vienne et la Poste, ont décidé d'engager une démarche conjointe visant à améliorer l'identification et l'accès à tous les administrés. Pour réaliser cet objectif, la collectivité, soucieuse d'améliorer les conditions et le cadre de vie de ses habitants, a décidé de procéder à une vaste opération de dénomination des voies communales et de numérotation des habitations.

Cette démarche a pour objet de faciliter :

- L'intervention des services d'urgence (service d'incendie et de secours, Samu, médecins, ambulances...)
- L'intervention des services des eaux, Edf, GrDF, des opérateurs d'électricité et de gaz...
- Le travail du service de la mairie
- Les déplacements à l'intérieur des communes, grâce notamment à la technologie GPS
- La livraison des entreprises
- Le développement des services à la personne
- L'accès des facteurs, notamment les remplaçants, au domicile des clients

La dénomination des voies et le numérotage des habitations, constituent une mesure de police générale que le Maire peut prescrire en application de l'article L 2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. René ARNAUD « ... *Juste quelques précisions : Allée des Ressaudis, nous avons évoqué le sujet la dernière fois lors de la Commission d'Urbanisme ... Il s'agit d'un nouveau lotissement, c'est une bonne chose de dénommer les rues avant que les permis de construire ne soient délivrés de façon à ce que l'adresse qui figure sur les documents d'urbanisme soit celle qui sera utilisée par la suite ... Vous avez en même temps sur la feuille format A3 le projet de lotissement qui est en cours d'étude et qui va être validé très prochainement ... Les autres, ce sont des ajustements sur des secteurs où nous avons une problématique, ce qui n'a rien à voir avec le projet de numérotation qui est programmé rive droite, à l'étude actuellement par les services et par les élus du secteur ... Une dernière remarque : la route de Lageaud a une problématique qu'un certain nombre d'entre nous connaissent sans doute, dans la partie de passage de cour de ferme, il s'agit d'une propriété privée, on ne va pas faire de différence car sinon on ne peut plus numérotter les fermiers qui y habitent ... »*

Le Conseil Municipal décide de procéder aux dénominations suivantes :

- Place Saint Jacques (anciennement place du Moulin de Tarn)
- Allée du Haut Bois (la voie du lotissement du Haut Bois)
- Route de Lageaud (une partie de la voie communale n°202 et la voie communale n°230 rejoignant la Route Départementale n°20)

Le Conseil Municipal précise que cette décision sera notifiée par Monsieur le Maire au service du cadastre.

*Vote : 29 pour*

◀ Convention de raccordement d'effluents au réseau d'assainissement et à la station d'épuration – Etablissement « Les Ateliers Modernes »

M. Xavier ABBADIE rappelle que le cadre législatif applicable en matière d'évacuation des eaux usées est défini par le Code de la Santé Publique (CSP) et plus précisément par ses articles L.33 à L.35-10.

*Ainsi au titre de l'article L.33, le raccordement des eaux usées domestiques des immeubles ayant accès au réseau public d'assainissement est obligatoire dans un délai de deux ans à compter de la mise en service de l'égout.*

*Pour les eaux usées autres que domestiques, le raccordement au réseau public d'assainissement doit faire l'objet d'une autorisation préalable conformément à l'article L.35-8 du Code de la Santé Publique et s'accompagne de la passation d'une convention de déversement entre l'Établissement concerné et la Collectivité.*

*La convention spéciale de déversement a pour objectif de définir, d'un commun accord entre les différentes parties, les modalités pour la mise en œuvre des dispositions de l'arrêté d'autorisation de déversement par lequel la Collectivité autorise un établissement à déverser ses eaux usées, autres que domestiques, dans le système public d'assainissement. Il s'agit de définir les responsabilités de chacune des parties (Commune, Industriel, Exploitant) et de fixer les conditions du rejet d'eaux industrielles au réseau public d'eaux usées.*

La Commune d'Aixe-sur-Vienne a été sollicitée par l'établissement « Les Ateliers Modernes », afin d'obtenir l'autorisation de déversement des effluents en provenance de leur entreprise, dans le réseau d'assainissement collectif pour traitement à la station d'épuration. Les résultats des analyses effectuées sur les effluents produits par l'industriel démontrent la compatibilité du rejet et permettent à la Collectivité d'accéder à la demande formulée.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer avec Monsieur le Directeur de l'établissement « Les Ateliers Modernes » (EUCLIDE INDUSTRIE), la convention de raccordement des effluents au réseau d'assainissement et à la station d'épuration de la Commune d'Aixe-sur-Vienne, telle que jointe en annexe.

*Vote : 29 pour*

#### **☛ Contrat de location d'un emplacement de camping - caravanning à usage touristique et de loisirs - Avenant n°5**

M. Claude MONTIBUS rappelle que par délibérations n°51/2012 en date du 29 mars 2012, n°12/2013 en date du 04 mars 2013, n°19/2014 en date du 04 mars 2014, n°63/2015 en date du 31 mars 2015, n°18/2016 en date du 29 février 2016, le Conseil Municipal autorisait Monsieur le Maire à signer avec Monsieur et Madame MALIGNER, un contrat de location d'un emplacement de camping-caravanning à usage touristique et de loisirs, pour une période d'un an. Le contrat arrivant à expiration et Monsieur et Madame MALIGNER ayant fait connaître leur intention de prolonger leur occupation pour une année supplémentaire, il est proposé à l'Assemblée d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°5 au contrat de location, tel que présenté en annexe

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer avec Monsieur et Madame MALIGNER, demeurant 95 bis rue Montmailler, 87000 Limoges, l'avenant n°5 au contrat de location d'un emplacement de camping-caravanning à usage touristique et de loisirs - Camping municipal Les Grèves.

*Vote : 29 pour*

#### **☛ Convention d'utilisation d'équipement sportif - Modification**

M. Alain BAYLET rappelle que par délibération n°2016/19 en date du 29 février 2016, la Commune d'Aixe-sur-Vienne a conclu une convention d'utilisation, à titre gratuit, de la salle Antoine Blondin avec l'association Limousin Arts Martiaux Historiques Européens et Reconstitution Historique Médiéval (LAMHE et RHIME).

Par décision de son assemblée générale en date du 19 août 2016 ladite association s'est transformée et se dénomme aujourd'hui « LES LAMES D'AISSA ».

Il convient de prendre acte, dans la convention d'utilisation de la salle Antoine Blondin, de la modification et de la nouvelle dénomination du preneur.

Le Conseil Municipal prend acte du changement de dénomination de l'association.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer avec Monsieur le Président de l'association « LES LAMES D'AISSA » la convention d'utilisation de la salle Antoine Blondin telle que jointe en annexe.

*Vote : 29 pour*

M. René ARNAUD « ... Je ne sais pas si Madame MOREAU a eu le temps d'aller les voir ... La dernière fois nous l'avions évoqué ... »

M. Alain BAYLET « ... Je vous encourage à aller les voir, ils pratiquent tous les lundis à partir de 19h00 ... »

Mme Gisèle MOREAU « ... Juste une question que je me pose subitement : pourquoi est-ce que l'on fait une convention avec cette association ? Parce qu'elle utilise la Salle Antoine Blondin ? ... »

M. René ARNAUD « ... Comme toute utilisation d'équipement ... »  
 Mme Gisèle MOREAU « ... C'est externe ?... »  
 M. René ARNAUD « ... Ils sont basés sur la commune ? ... »  
 M. Alain BAYLET « ... Oui, ils sont sur la commune ... »  
 M. René ARNAUD « ... Il y a des associations qui n'ont pas de convention ... Cela va venir ... »  
 Mme Gisèle MOREAU « ... Oh non ... »  
 M. René ARNAUD « ... Il y a des associations « historiques » très anciennes sur la commune pour lesquelles nous n'avons pas conventionné mais maintenant qu'il y a des associations nouvelles surtout des personnes que nous ne connaissons pas particulièrement, qui nous ont sollicité, cela évolue ... Ils proposeront à un moment donné de participer à des actions ... »  
 M. Alain BAYLET « ... Notamment à « Formule Sports », c'est prévu pour le Printemps ... »  
 Mme Gisèle MOREAU « ... C'était la condition quand ils sont arrivés si j'ai bonne mémoire ... »  
 M. René ARNAUD « ... Oui, c'est cela, ce n'est pas encore le cas pour l'instant mais cela va venir ... »  
 M. Alain BAYLET « ... Rassurez-vous pour « Formule sports », il y aura des épées en mousse ... »

#### ☛ **Charte de la Vie Associative – Actualisation**

M. Alain BAYLET rappelle que par délibération n°62/2015 en date du 31 mars 2015, l'Assemblée Délibérante adoptait à l'unanimité la Charte de la Vie Associative, identifiant ainsi les relations étroites qui existent entre la Commune et le tissu associatif local.

Cet acte fondateur qui fixe, tel un code de bonnes pratiques, les attentes et les obligations mutuelles nécessite aujourd'hui une actualisation.

→ Article 9 : Les mesures d'information au public

« ... les associations ont la possibilité de faire paraître leur actualité **sur l'agenda du site Internet de la Commune, sur les évènements de la page Facebook municipale ...** » « ... ainsi que sur les deux panneaux lumineux avec minimum 8 jours avant la date de la manifestation ... »

→ Article 2 : Les locaux ou/et Equipements

« ... **les réunions et les assemblées générales bénéficient de la gratuité ...** »

→ Article 3 : La Logistique

« ... toute demande logistique ..... sera adressée à la Mairie, soit par courrier soit par mail (cf formulaire et annexe téléchargeables sur le site Internet ... **sous un délai minimum de 2 mois ...** »

→ Annexe « Attestation sur l'honneur »

Il est précisé que « ... **l'ensemble des comptes (compte courant, compte sur livret ...) de l'association, au 31 décembre de l'année passée, devront être transmis à la Collectivité, dans le cadre du dépôt de demande de subvention.** »

Par ailleurs, il arrive, et ce de manière récurrente, qu'il soit fait appel au service « Astreinte » de la Collectivité, pour résoudre des problématiques de logistique non anticipées (clé, matériel, ...). Ce service n'ayant pas vocation à être sollicité pour ce type d'intervention, à partir du 1<sup>er</sup> mars 2017, toute intervention du service astreinte, ne relevant pas de la sécurité publique, sera facturé 30,00 € de l'heure (en application du tarif voté le 08 décembre 2016, cf délibération n°2016/144).

Mme Gisèle MOREAU « ... Je voudrais savoir sur quels critères vous avez décidé de supprimer une manifestation gratuite par association pour l'année ? ... »

M. René ARNAUD « ... Cela a été proposé en Commission des Finances et validé dans les tarifs votés en 2016 mais cette disposition n'a pas forcément été appliquée jusqu'à présent ... »

Mme Gisèle MOREAU « ... Cela c'est une vraie surprise puisque la charte que nous avons dans la main nous autorise à avoir une manifestation gratuite par an et nous n'en n'avions pas d'autre... »

M. René ARNAUD « ... C'est ce qui a été appliqué jusqu'à présent effectivement ... Cela s'est limité à appliquer cette charte là ... »

Mme Gisèle MOREAU « ... Je ne comprends donc pas pourquoi maintenant, vous supprimez cette manifestation ... Vous dites qu'elle a été en délibération en 2016 ? ... »

M. René ARNAUD « ... Non, les tarifs de location de salle ... Effectivement, cela avait été évoqué en Commission des Finances ... »

Mme Gisèle MOREAU « ... Sincèrement, je le découvre ... »



M. Philippe ROUDIER « ... *Quelque part, cela veut dire qu'en 2016, le Conseil Municipal a pris une décision qui a impacté une charte qui n'a pas été changée à ce moment-là, alors que cela aurait dû/pu l'être, et donc en effet, quand on prend la charte aujourd'hui et qu'on lit : Article 2 : « les réunions et les assemblées générales bénéficient de la gratuité », sauf qu'auparavant, il y avait écrit : « les réunions, les assemblées générales et une manifestation par an comprenant le forfait technique bénéficient de la gratuité » Aujourd'hui, nous n'avons donc plus la manifestation par an ainsi que le forfait technique et je comprends que les associations elles ouvrent les yeux et se demandent ce qu'il se passe ... En plus, vous nous dites que cela a déjà été décidé il y a un an ... Dont acte ... Mais enfin reconnaissez qu'il y a un léger malaise et c'est compréhensible ... »*

M. René ARNAUD « ... *Cela n'a pas été appliqué tant que cela n'était pas clair ... Comme vous dites, cela aurait dû l'être dans la foulée de la délibération ... Cela ne l'a pas été ... Ce qui a été appliqué c'est la charte que les associations « avaient entre les mains », comme vous dites ... Il n'y a pas eu d'application de quelque chose qui n'avait pas été transmis aux associations ... »*

M. Jean-Marie FARGES « ... *Ce qui veut dire que toutes les chartes qu'ont reçues les associations vont être modifiées ? ... »*

M. René ARNAUD « ... *Oui, nous allons communiquer là-dessus bien sûr ... »*

M. Jean-Marie FARGES « ... *Je trouve cela un peu dommage que l'on revienne sur ce genre de choses qui bénéficiaient historiquement aux associations qui participent à la vie de la commune ... »*

Mme Gisèle MOREAU « ... *Dans la nouvelle charte, il y a la classification des salles municipales : la salle Antoine Blondin n'en fait pas partie ? ... »*

M. René ARNAUD « ... *C'est comme le gymnase, ce sont des salles attribuées aux associations sur des créneaux fixes ... »*

Mme Dominique DELAGE « ... *Elle n'est pas mise à disposition à titre occasionnel, elle est destinée à l'activité sportive ... »*

M. René ARNAUD « ... *Cela rejoint ce que nous évoquions tout à l'heure sur la charte : les salles qui sont octroyées pour la pratique du sport font l'objet soit d'un planning soit d'une convention ... »*

Le Conseil Municipal approuve l'actualisation de la Charte Associative telle que jointe en annexe.

*Vote : 22 pour, 7 contre*

#### ☛ **Composition du Conseil Communautaire – Nouvelle répartition des sièges**

M. Serge MEYER rappelle qu'en 2013, le nombre et la répartition des sièges du Conseil Communautaire du Val de Vienne ont été déterminés selon **un accord local** intervenu entre les Conseils Municipaux des Communes membres de l'EPCI.

La possibilité de recourir à un tel accord a été censurée le 20 juin 2014 par une décision du Conseil Constitutionnel. Elle stipule qu'il « y a lieu de prévoir la remise en cause du nombre et de la répartition des sièges dans les Communautés de Communes au sein desquelles le Conseil Municipal d'au moins une des Communes membres est, postérieurement à la date de la publication de la présente décision, partiellement ou intégralement renouvelé ».

La loi n° 2015-264 du 9 mars 2015 a réintroduit la faculté de composer l'organe délibérant des Communautés de Communes par accord entre les membres dans les limites compatibles avec la jurisprudence constitutionnelle.

Dans son dispositif final, la loi précitée stipule :

*« en cas de renouvellement intégral ou partiel du Conseil Municipal d'une Commune membre d'une Communauté de Communes dont la répartition des sièges de l'organe délibérant a été établie par accord intervenu avant le 20 juin 2014, il est procédé à une nouvelle détermination du nombre et de la répartition des sièges de Conseiller Communautaire ... dans un délai de deux mois à compter de l'évènement rendant nécessaire le renouvellement du Conseil Municipal ».*

La composition de l'organe délibérant de la Communauté de Communes du Val de Vienne est directement impactée par ces nouvelles dispositions législatives dans la mesure où des élections partielles doivent être prochainement organisées afin de compléter le Conseil Municipal de la Commune de Séréilhac suite au décès le 30 janvier dernier du Maire, Monsieur Eric MANEUF.

Il convient en effet, conformément à l'article L 2122-8 du CGCT de pourvoir au remplacement des différentes vacances survenues au sein de cet organe délibérant depuis le renouvellement général de Mars 2014.

**Deux options sont envisageables** pour reconstituer l'organe délibérant de la Communauté de Communes :

1. **Soit en application des dispositions de l'article L 5211-6-1-III du CGCT (répartition de droit commun)**, par attribution mécanique des sièges à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne

L'effectif du Conseil Communautaire s'élèverait à 27 membres répartis comme suit :

Aixe-sur-Vienne	11 sièges
Bosmie l'Aiguille	4 sièges
Séreilhac	3 sièges
Saint Priest Sous Aixe	3 sièges
Journac	2 sièges
Saint Martin Le Vieux	1 siège
Burnac	1 siège
Beynac	1 siège
Saint Yrieix Sous Aixe	1 siège

2. **Soit, en application des dispositions de l'article L 5211-6-1-I du CGCT selon les termes d'un accord local** défini à la majorité qualifiée des communes membres représentant plus de la moitié de la population de celles-ci ou de la moitié au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus des deux tiers de la population de celles-ci. *Cette majorité doit comprendre le conseil municipal de la Commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population des Communes membres.*

- Le nombre total de sièges à répartir ne peut excéder de plus de 25 % celui qui serait attribué en application de la règle de la proportionnelle à la plus forte moyenne ;  
(+ 25 % des 27 sièges issus de « l'application simple de la loi »)
- Les sièges sont répartis en fonction de la population municipale de chaque Commune ;
- Chaque Commune dispose d'au moins un siège ;
- Aucune Commune ne peut disposer de plus de la moitié des sièges.

Dans cette hypothèse, l'effectif maximum du Conseil Communautaire pourrait s'élever à **33 membres**.

A noter : que les Communes n'ayant pas obtenu de siège à l'issue de la répartition initiale (*règle de la proportionnelle à la plus forte moyenne*) et qui se sont vues octroyer un siège d'office, ne peuvent prétendre à l'ajout d'un autre siège.

C'est le cas de la Commune de Saint Yrieix Sous Aixe,

L'accord local doit être conclu **au plus tard le 27 Mars 2017** ; chaque Conseil Municipal doit ainsi délibérer et transmettre à la Préfecture sa délibération avant cette date.

L'arrêté du Préfet constatant le nombre total de sièges du Conseil Communautaire et celui attribué à chaque Commune membre sera pris au plus tard le 30 MARS 2017.

**Les membres du Bureau Communautaire réunis le 13 Février 2017 ont retenu l'hypothèse de fixer à 32 membres l'effectif du Conseil Communautaire et de ne pas attribuer le dernier siège susceptible d'être accordé grâce à l'accord local. (siège dont bénéficiait jusqu'à présent la Commune de Saint Yrieix Sous Aixe).**

Répartition Communes	Population municipale 2013	Etat actuel		Population municipale actuelle		
		Nbre de sièges	%		Nbre de sièges	%

Aixe sur Vienne	5 472 (36.6%)	11	33.3	5771 (36.53 %)	11	34.37
Bosmie l'Aiguille	2 335 (15.6 %)	5	15.1	2 520 (15.95 %)	5	15.65
Séreilhac	1 836 (12.3 %)	4	12.1	1 919 (12.14 %)	4	12.50
Saint Priest Sous Aixe	1 591 (10.6 %)	3	9.09	1 672 (10.58 %)	3	9.37
Journac	1 030 (6.90 %)	2	6.06	1 080 (6.83 %)	2	6.25
Saint Martin Le Vieux	870 (5.80 %)	2	6.06	912 (5.77 %)	2	6.25
Burnac	781 (5.20 %)	2	6.06	825 (5.22 %)	2	6.25
Beynac	626 (4.20 %)	2	6.06	686 (4.34 %)	2	6.25
Saint Yrieix Sous Aixe	408 (2.70 %)	2	6.06	413 (2.61 %)	1	3.12
<b>TOTAL</b>	<b>14 949</b>	<b>33</b>		<b>15 798</b>	<b>32</b>	
<i>Nombre de V.P. droit commun (20 % dans la limite de 15 VP)</i>		<b>6</b>			<b>6</b>	
<i>Nombre VP par dérogation (30 % dans la limite de 15 VP) par dérogation (majorité des 2/3 des membres du Conseil</i>		<b>9</b>			<b>9</b>	

Considérant qu'un accord local peut être conclu à la majorité qualifiée des communes intéressées c'est-à-dire par accord des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres, représentant plus de la moitié de la population de celles-ci ou de la moitié au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus des deux tiers de la population de celles-ci. Cette majorité doit comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population des communes membres,

Considérant que l'accord local doit permettre de répartir au maximum 25 % de sièges supplémentaires par rapport au nombre de sièges obtenus en application des règles de droit commun. Les sièges sont répartis en fonction de la population municipale de chaque commune, chaque commune dispose d'au moins un siège et aucune commune ne peut disposer de plus la moitié des sièges.

Par ailleurs, la loi autorise un écart de plus ou moins 20 % de la proportion de la population communale dans la population globale de l'EPCI, c'est-à-dire que le nombre de sièges accordé à chaque commune peut différer de 20 % de la répartition proportionnelle de sa population, sauf à ce que la commune puisse bénéficier de l'une des deux exceptions à cette règle ;

M. René ARNAUD « ... Avant de reparler de cette distribution des sièges, je voulais dire que nous prenons tous part à la douleur de la famille de Monsieur MANEUF décédé subitement ... Nous avons eu l'occasion de l'exprimer par notre présence le jour de l'enterrement et par d'autres voies (courriers ou autres) ... Nous prenons également tous part à la douleur du Conseil Municipal de Séreilhac qui, outre le décès de son Maire, doit faire face à une situation difficile ... Ils doivent organiser une nouvelle élection – je ne sais pas si cela est tranché par la Préfecture – soit par l'élection d'une personne supplémentaire soit par l'élection d'une liste complète ... Les deux options circulaient ... »

Mme Marie-Agnès TREILLARD « ... Il fallait repasser par des élections ... »

M. René ARNAUD « ... Sur l'ensemble de la liste ... C'est donc un fait qui concerne la commune de Séreilhac et qui impacte la Communauté de Communes ... La loi a évolué depuis les dernières élections municipales suite à une requête d'une commune me semble-t-il, donc maintenant il faudrait soit que l'on applique les 27 sièges qui sont évoqués dans la délibération, soit que la majorité des communes telle que l'a décrit Monsieur MEYER se mette d'accord sur un accord local ... Sachant que nous représentons d'après les dernières chiffres 36.53% de la population au 1<sup>er</sup> Janvier 2016, donc nous sommes à plus de 25% (plus du quart), notre vote engage bien évidemment le reste sur la Communauté de Communes ... 27 sièges, cela avait pour conséquence de recomposer le fonctionnement de la Communauté de Communes, repartir quasiment à zéro dans l'ensemble des commissions et casser quelque chose qui fonctionne bien en terme de relations entre la ville-centre et la Communauté de Communes, donc nous faisons la proposition de rester sur un accord local ... Après la

*commune de Saint Yrieix sous Aixe par cette loi perd un siège ... Le précédent accord local donnait deux sièges à toutes les petites communes sans que le terme « petites » soit péjoratif puisque c'est par rapport au nombre d'habitants ... Là, c'est un seul siège pour la commune de Saint Yrieix sous Aixe au vu du pourcentage de la population ... Par contre, le conseiller communautaire de Saint Yrieix sous Aixe aura un suppléant qui ne viendra que si le titulaire est empêché ... Après, nous avons eu une discussion en Bureau communautaire et il était possible d'attribuer ce siège que n'avait plus Saint Yrieix sous Aixe à une autre commune et nous avons fait le choix de dire que nous n'allions pas récupérer un conseiller supplémentaire ce qui aurait sans doute aggravé la perception des élus de Saint Yrieix sous Aixe ... C'est donc pour cela que nous vous faisons la proposition de rester à 32 et d'avoir un conseiller communautaire de moins : Monsieur Gérard BOUCHETEIL sera suppléant de Monsieur Gérard KAUVACHE, le maire de Saint Yrieix sous Aixe ... Dans un deuxième temps, il y aura un vote du Conseil Communautaire si la majorité des communes valident cette répartition ... C'est la raison pour laquelle dans le tableau, vous n'avez pas les Vice-Présidents ... Si vous voulez bien revenir au grand tableau page 18 qui nous a été transmis par la Communauté de Communes, c'est tellement simple qu'il y a une petite erreur ... Le nombre de Vice-Présidents, dans la règle de droit commun, c'est 20% du nombre de conseillers communautaires ... 20% de 33, cela fait un peu plus de 6 et 20% de 32, cela fait aussi un peu plus de 6 ... J'ai eu confirmation par madame ANDURU, il se trouve que dans ce cas-là, on arrondit au-dessus donc si on restait à 20%, cela ne ferait non pas 6 mais 7 ... Par contre, le Conseil Communautaire peut décider une fois que l'on sera d'accord sur le nombre de conseillers de déroger à ce 20% et de prendre 30% sauf que lorsqu'on prend 30%, on arrondit en-dessous, c'est la loi ... Ce qu'il fait qu'il faut remplacer 6 par 7 deux fois et 9 c'est ok ... C'est le nombre de Vice-Président en plus du Président bien évidemment ... Cela veut dire que cela fait 10 personnes pour le Bureau Communautaire ... Après, l'idée, mais cela sera à voter en Conseil Communautaire, c'est que cette solution permette de ne rien changer à l'élection des différents Vice-Présidents et à la répartition dans les commissions sauf le représentant de Saint Yrieix sous Aixe qui n'est plus conseiller communautaire ... Cependant, il y a des commissions où l'on peut siéger sans être conseiller communautaire mais en étant élu sur la commune ... Il y en a pour lesquels c'est obligatoirement un conseiller communautaire, il y en a d'autres pour lesquels, cela peut être un élu non communautaire ... Voilà les éléments que je peux rajouter ... »*

*M. du BOUCHERON « ... Je vais m'abstenir sur cette délibération et je vais vous expliquer pourquoi pour éviter tout malentendu ... J'ai la ferme conviction que notre pays souffre d'une pléthore d'élus et cette conviction est un des fondements de mon engagement politique ... A ce titre, je me refuse à voter pour un texte en faveur d'un nombre d'élus plus important que ne le préconise la loi ... J'ai en même temps beaucoup de respect pour les élus de la Communauté de Communes et notamment pour ceux d'Aixe-sur-Vienne ... Et pour cette raison, je ne voterai pas contre cette délibération mais je m'abstiendrai tout en rappelant que si on veut que le nombre d'élus diminue dans ce pays, il faudra bien commencer par un bout du problème ... »*

*M. René ARNAUD « ... On peut entendre cet argument et la problématique c'est effectivement que cela arrive en milieu de mandat et qu'appliquer la règle des 27, cela reviendrait à casser une dynamique ... Voilà ce qui peut motiver d'autres votes ... Mais c'est bien d'exprimer le sens de son vote ... »*

*M. Jean-Marie FARGES « ... Surtout que je crois que si on analyse bien les chiffres, la commune d'Aixe-sur-Vienne pourrait bénéficier d'un siège supplémentaire ... »*

*M. René ARNAUD « ... C'était d'après Monsieur BARRY soit Aixe-sur-Vienne soit Saint Priest sous Aixe ... »*

*M. Jean-Marie FARGES « ... Si on prend la population au 1<sup>er</sup> janvier comme il a été présenté au débat d'orientations budgétaires ... »*

*M. René ARNAUD « ... Oui, mais je n'ai pas fait les calculs ... Je suis parti du principe que quelle que soit la commune qui en bénéficiait, c'était cohérent de ne pas « récupérer » un siège au détriment de Saint Yrieix sous Aixe ... Les deux approches sont possibles ... »*

Considérant que l'accord local doit être conclu au plus tard le 27 Mars 2017 ;

Considérant qu'à défaut d'accord local, la recomposition s'effectue selon les règles de droit commun

Considérant l'accord local fixant à 11 le nombre de sièges de la commune d'Aixe-sur-Vienne

Le Conseil Municipal approuve le nombre et la répartition des sièges de Conseillers Communautaires ci-après, prévus dans l'accord local :

Communes	Nbre de sièges
Aixe sur Vienne	11
Bosmie l'Aiguille	5

Séreilhac	4
Saint Priest Sous Aixe	3
Journac	2
Saint Martin Le Vieux	2
Burnac	2
Beynac	2
Saint Yrieix Sous Aixe	1
<b>TOTAL</b>	<b>32</b>

Vote : 28 pour, 1 abstention

☛ **Convention de partenariat avec le Centre Expert Autisme (CEA) du CHU de Limoges**

Mme Martine CELAS rappelle que la Collectivité a été sollicitée par le Centre Expert Autisme (CEA) du CHU de Limoges afin d'établir un partenariat visant à étendre l'accueil d'un jeune enfant présentant un trouble du spectre autistique, au service périscolaire de l'école maternelle G.E Clancier.

Il s'agirait de permettre à cet enfant, tous les jeudis, de fréquenter les temps périscolaires :

→ de la pause méridienne (restauration et cour)

→ des Temps d'Activités Périscolaires.

Cet accueil s'effectuerait en présence d'un professionnel du CEA.

M. René ARNAUD « ... C'est un accueil que peut réaliser la collectivité pour des enfants en difficulté ... »

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer avec Monsieur le Directeur Général du CHU de Limoges, la convention de partenariat entre la Commune d'Aixe-sur-Vienne et le Centre Expert Autisme, dans le cadre de l'accueil d'un enfant au sein du service périscolaire de l'école maternelle G.E Clancier.

Vote : 29 pour

☛ **Motion passage de poids lourds en transit sur la RN21 entre Périgueux et Limoges**

M. Claude MONTIBUS rappelle qu'une réunion organisée par la Communauté de Communes du Pays Thibérien, s'est déroulée le mardi 18 octobre 2016 à Thiviers, en présence de Maires et Présidents d'Intercommunalités de Dordogne et Haute-Vienne et ayant pour objet le passage des poids lourds en transit sur la RN21.

Le Président de la Communauté de Communes du Pays Thibérien a attiré l'attention des Elus sur :

- Les nuisances engendrées par le passage de ces poids lourds ne faisant que passer par les Communes traversées par la RN21 (pollution, insécurité routière, nuisances sonores, endommagement de la voirie)
- Le peu de retombées concernant l'activité économique locale.

Fort de ce constat, les Elus ont décidé de s'unir pour interdire le passage des poids lourds en transit en agglomération, proposant un itinéraire alternatif routier.

M. Jean-Marie FARGES « ... J'entends bien qu'effectivement, nous allons appuyer cette démarche mais cela serait bien aussi que vous appuyez la possibilité de déclasser la route nationale dans Aixe-sur-Vienne ce qui nous permettrait d'aménager d'une autre façon le cadre de vie des habitants d'Aixe-sur-Vienne ... C'est quelque chose qui avait été porté à un moment donné, qui je pense, peut se négocier avec le Conseil Départemental puisqu'il ne faut pas oublier que ce que l'on appelle la déviation d'Aixe-sur-Vienne qui relève du Département, le Département l'avait gardé jusqu'à présent et l'Etat voulait garder la nationale parce qu'il y avait quelques convois exceptionnels qui passaient dans Aixe-sur-Vienne mais est-ce que ce n'est pas le moment d'appuyer un peu plus pour qu'effectivement on puisse essayer de faire déclasser cette Nationale dans Aixe-sur-Vienne ... »

M. René ARNAUD « ... Monsieur POT, quelle est la démarche dans le cadre d'un déclassement ? c'est l'Etat qui décide ? ... »

Monsieur Patrice POT « ... Nous n'avons pas une déviation mais un contournement d'Aixe mais peu importe il a le mérite d'exister ... Ensuite, il avait été à un moment effectivement question d'un déclassement de cette Nationale qui est classée priorité 1 de façon à avoir un peu plus de liberté de manœuvre sur cet axe ... C'est

*une opération à mener auprès du représentant de l'Etat ... Il en était question à un moment ... Je ne sais pas trop, je n'ai pas trop suivi mais ce que dit Monsieur FARGES, il y a un intérêt évident avant même que on puisse, d'ici un demi-siècle interdire la circulation des poids lourds entre Périgueux et Limoges ... »*

*M. Xavier ABBADIE « ... C'est juste pour dire qu'il me semble que pour que cet échange se fasse, il faut que les deux voiries soient dans un très bon état c'est-à-dire que le Conseil Départemental ne pourrait pas récupérer le bout de Nationale dans l'état où il est ... On ne peut pas donner à l'Etat une route en très bon état et récupérer une route à refaire ... A mon avis, c'est plutôt cela qui bloque, je ne suis pas sûr que ce soit l'Etat qui refuse mais plutôt le Conseil Départemental ... »*

*M. René ARNAUD « ... Nous verrons auprès des conseillers départementaux dans un premier temps, ils nous indiqueront la démarche à suivre et nous appuierons auprès des représentants de l'Etat si nécessaire ... »*

*M. Jean du BOUCHERON « ... Je voudrais faire une intervention qui est à la fois un commentaire sur ce que vous venez de dire et un commentaire d'ensemble sur cette résolution ... Evidemment, cela serait intéressant ce déclassement, cela nous donnerait un peu de liberté, par contre faisons attention quand même à ne pas faire une chasse aux poids lourds trop forte non plus, il peut y avoir des emplois sur Aixe qui sont dépendants de la possibilité pour un poids lourd de traverser Aixe-sur-Vienne et puis de la même manière dans cette résolution là il y a un objectif qui est tout à fait louable, faisons attention quand même à ne pas tuer l'irrigation nécessaire du territoire par un trafic de marchandises qui est vital tout simplement ... Faisons attention aussi à ne pas détourner ou pousser des poids lourds à faire 40 kilomètres de plus pour éviter cet itinéraire ce qui au global aurait un bilan environnemental qui serait négatif ... Je m'associe à cette motion par contre je pense qu'il faudra qu'il y ait de la mesure dans la manière dont elle est portée vis-à-vis des différentes collectivités, il faut quand même être prudent et raisonnable et ne pas tuer une circulation sanguine ... »*

*M. René ARNAUD « ... Je m'associe à ce que dit Monsieur du BOUCHERON ... Là, nous sommes sur les poids lourds en transit c'est-à-dire qu'ils ne s'arrêtent pas chez les locaux ... »*

*M. Claude MONTIBUS « ... Le poids lourd en transit traverse la France sans s'arrêter avec des bidons de gazole pleins ... »*

*M. René ARNAUD « ... Monsieur POT a vraisemblablement raison, c'est un vœu pieu ... La commune de Séreilhac l'a adopté, la Communauté de Commune du Val de Vienne l'a adopté ... Nous sommes sans doute un peu moins impactés que Séreilhac dans la mesure où la D2000 joue son rôle pour la direction de Périgueux ... »*

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- de soutenir l'action des Elus de Dordogne et de la Haute-Vienne concernant l'interdiction du passage de poids lourds en transit sur la Route Nationale 21 entre Périgueux et Limoges de jour comme de nuit, la semaine et le week-end.
- de l'autoriser à représenter la Commune pour toute action entreprise dans ce but auprès de l'Etat, des Collectivités Territoriales ainsi que de l'ensemble des personnes publiques et privées associées et concernées par cette mesure
- d'accepter qu'une délégation d'Elus de la Dordogne et de la Haute-Vienne prenne rendez-vous avec Monsieur le Préfet afin de lui exposer ce projet pour aboutir à sa mise en œuvre.

*Vote : 29 pour*

*M. René ARNAUD « ... J'ai un courrier à vous lire puisqu'il est adressé à Monsieur le Maire et Mesdames, Messieurs les conseillers municipaux ... Ce courrier émane de Mme BATAILLE, Impasse du Relais ...*

*Avant le printemps, je reprends ma plume pour réitérer ma demande de suppression des deux chênes de la commune qui surplombent ma propriété et qui nous menacent à chaque tempête.*

*Devant votre absence de réaction, voire votre refus renouvelé en 2016 de supprimer cette menace, j'ai décidé d'adresser une copie de ce courrier ainsi qu'une lettre à Monsieur le Préfet de la Haute-Vienne ainsi qu'au Médiateur de la République.*

*Je pense que votre refus d'agir est lié à la crainte de mécontenter votre électorat en la personne de mes voisins qui ne veulent pas que ces chênes soient coupés puisqu'ils ne se sentent nullement menacés eux !*

*Les chutes d'arbre sont comme les vents violents de plus en plus fréquents, vous ne pouvez pas l'ignorer et les services préfectoraux recommandent la plus grande prudence voire de rester chez soi.*

*A notre entrevue en 2016, vous m'avez déclaré que la mairie assumerait ses responsabilités en cas de chute d'arbre sur ma maison. Si nous sommes blessés ou pire morts ... nous en serons ravis. J'espère que Monsieur le Préfet a le sens de l'humour et qu'il appréciera votre remarque à sa juste valeur.*

*Et je ne vous parle pas des glands et autres feuilles qui tombent sur le talus communal avant de s'amonceler dans mon jardin puisque vous préférez faire travailler les employés de la commune à passer la balayeuse sur la RN21 quand il n'y a strictement rien à ramasser. Quelle efficacité ... mais peut-être ne sommes-nous que des citoyens de seconde zone qui ne méritent pas que l'on prenne leur demande en compte. Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments citoyens.*

*... Je vous lis cela parce que c'est adressé à l'ensemble des conseillers municipaux ... J'avais effectivement rencontré Madame BATAILLE à plusieurs reprises ... C'est un problème compliqué ... Les arbres gênent en général ... Sa première demande était relative à la nuisance des feuilles et des chutes de glands, donc l'élément évoqué en premier n'était pas la sécurité ... Je me suis rendu sur place avec Stéphane MONSBROT, responsable du service Espaces Verts et avec l'entreprise « Des racines aux branches » qui a une certaine expertise et qui m'avait assuré que ces chênes ne présentaient pas de danger ... Ces chênes ont été élagués sévèrement à une époque ... Nous avons élagué récemment un arbre à Chamboret et la maison la plus proche me demande aussi de l'abattre ... Nous n'allons pas pouvoir abattre tous les arbres de la commune ... Nous en avons discuté en Bureau, il va falloir définir une politique qui permette de sécuriser les riverains ... J'entends bien la remarque sur la menace et sur le danger, nous l'avons évoqué ... C'est vrai que nous avons des coups de vents de plus en plus fréquents dans nos régions ... L'idée c'est de dire que quand nous avons ce genre de demande à traiter, il faut étudier s'il existe des solutions de remplacement ... Ce matin en réunion de PLUi, cela a été évoqué ... Les arbres ont une vie et à un moment donné, il faut pouvoir replanter ... Nous allons donc étudier des solutions de replantation ... J'ai la même demande pour le chemin « en creux » qui monte en face de Lidl et qui rejoint le chemin de l'Age ... Là aussi, des personnes du lotissement Midi Panorama qui sont sur la partie arrière se plaignent des arbres qui sont en surplomb ... Nous aurons à étudier cette demande ... Là, dans le cas de Madame BATAILLE, il y a vraisemblablement une possibilité en travaillant sur le terrain de la rue de Bellevue dont nous sommes propriétaires et où nous allons pouvoir re-végétaliser de façon à ce que nous n'abattions pas les arbres dans tous les secteurs ... Je tenais vous informer et vous dire le choix que je vais faire à court ou à moyen terme de façon à ce que les gens ne se sentent pas en insécurité et que nous puissions concilier tous les éléments ... Pour votre information, la société « Pierres et Territoires » ne souhaite pas donner suite au projet de création d'un lotissement sur la propriété de Bellevue ... Je l'ai dit en Commission Urbanisme ... Nous étions arrivés à régler un des problèmes avec le renoncement de TDF mais les contraintes imposées par l'ABF sur les constructions dans ce secteur aboutissent à ce désengagement ... Nous sommes en train d'étudier le règlement de cette zone pour voir si c'est vraiment aussi contraignant que nous l'a écrit l'ABF actuel qui va prendre sa retraite ... J'ai une dernière chose à dire, cela a déjà été évoqué par ailleurs ... Il y a eu un malentendu sur mes propos lors de la cérémonie de vœux ... Le journaliste du Populaire du Centre a compris que je ne souhaitais pas me présenter pour un nouveau mandat ... Ma réflexion n'en n'est pas du tout là ... Nous allons essayer de mener d'abord à terme ce que nous avons évoqué ce soir ... Nous ne sommes qu'à mi-mandat, il reste trois ans ... Ce que je peux vous dire c'est que je n'ai pas pris la décision de ne pas me représenter ... Je ne peux pas vous dire ce soir que je serai candidat ... Je fais juste un démenti sur l'information qui a été publiée dans le Populaire sans arrière-pensée ... Nous nous sommes expliqués avec le journaliste qui a pu mal comprendre ... Moi j'avais parlé de certaines élections sur 2017, je n'avais pas parlé de 2020 ... Ce n'est pas grave, la prochaine fois, je ferai attention à m'exprimer beaucoup plus clairement ... »*

*M. Xavier ABBADIE « ... Moi je souhaiterais simplement que soit étudiée la possibilité de commencer le Conseil Municipal plus tôt ... Cela permettrait d'une part d'enrichir les débats et d'éviter de finir au milieu de la nuit ... Commencer à 18h00 par exemple ... La prochaine fois c'est un vendredi soir ... C'est une proposition ... »*

*M. René ARNAUD « ... A titre personnel, cela ne me pose pas de problèmes, mais je crois que cela peut poser des difficultés à Madame TREILLARD ... »*

*Madame Marie-Agnès TREILLARD « ... Je peux toujours m'arranger ... »*

*M. René ARNAUD « ... Vous réfléchirez ... : la prochaine fois nous maintenons 20 heures et nous évoquerons de nouveau cette éventualité ... Personnellement, je m'adapterai à ce qui convient au maximum d'entre vous ... Nous verrons, mais c'est vrai que gagner une demi-heure, c'est déjà pas mal ... Je propose que nous en reparlions la prochaine fois donc nous maintenons 20h00 pour le 31 Mars et ensuite nous verrons ... »*

L'ordre du jour étant épuisé et aucune prise de parole supplémentaire n'étant demandée, M. René ARNAUD clôt la séance.

